



PAYS D'ORANGE
EN PROVENCE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

PROJET

PLAN D'ACTION 2023-2028

FEVRIER 2023



SOMMAIRE

I. DEMARCHE ET METHODE.....	4
I.1 Concertation	4
I.2 Structuration et temporalité du plan.....	9
I.3 Stratégie de financement	10
I.4 Dispositif de suivi et d'évaluation.....	15
I.4.1 Instances de pilotage et validation	15
I.4.2 Indicateurs	15
I.4.3 Processus.....	16
I.4.4 Coordinateurs, porteurs/opérateurs et partenaires	16
II. REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE, LES EMISSIONS DE POLLUANTS ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR	17
II.1 Rénover l'habitat, favoriser la sobriété énergétique, réduire la précarité énergétique	17
II.2 Disposer d'un patrimoine et des services publics exemplaires	23
II.3 Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale des entreprises.	28
II.4 Favoriser les alternatives à l'auto-solisme et les carburants/motorisations alternatifs	35
II.5 Réduire les nuisances et pollutions routières	45
II.6 Promouvoir les aménagements et constructions durables favorables à la santé et à la biodiversité	49
III. PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION .	52
III.1 Développer la chaleur et le froid renouvelable ou de récupération	53
III.2 Développer l'électricité renouvelable	55
III.3 Développer la méthanisation et valoriser les combustibles solides de récupération	58
IV. DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	61
IV.1 Préserver et redévelopper une économie agricole durable.....	61
IV.2 Développer les échanges de ressources et de flux entre entreprises/industries	63
IV.3 Prévenir la production et valoriser les déchets	65
V. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTER LE CARBONE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE	67
V.1 Assurer une gestion concertée des usages de l'eau, économiser la ressource, protéger les captages d'eau potable et les milieux aquatiques	67
V.2 Renforcer les outils de gestion et de prévention des risques naturels	73
V.3 Adapter l'agriculture, la sylviculture et développer les pratiques séquestrantes	76

V.4	Développer l'usage des matériaux biosourcés	79
V.5	Adapter les activités touristiques	81
V.6	Améliorer la qualité de vie et préserver la santé.....	83
VI.	MOBILISER LES CITOYENS.....	86
VI.1	Co-construire des actions avec les citoyens	86

I. DEMARCHE ET METHODE

I.1 CONCERTATION

Le territoire a eu la volonté de sensibiliser et mobiliser un maximum d'acteurs de son territoire pour élaborer le présent plan d'actions. Pour cela, il a mis en place différents temps de concertation pour co-construire avec les élus, les agents et les acteurs socio-économiques du territoire.

Au-delà des objectifs de ces temps de concertation, la volonté du territoire était :

- De se positionner comme coordinateur de la transition énergétique,
- D'intégrer autant que possible la demande sociale et économique sur ce sujet,
- De faire émerger des porteurs d'actions du PCAET autres que ceux portés par l'intercommunalité.

La concertation a été organisée principalement sous deux formes :

- Des échanges directs pour les thématiques avec des porteurs d'actions déjà définies ou engagées,
- Des ateliers pour les thématiques pour lesquelles il n'existait pas d'action, des actions peu définies ou nécessitant de créer une dynamique territoriale.

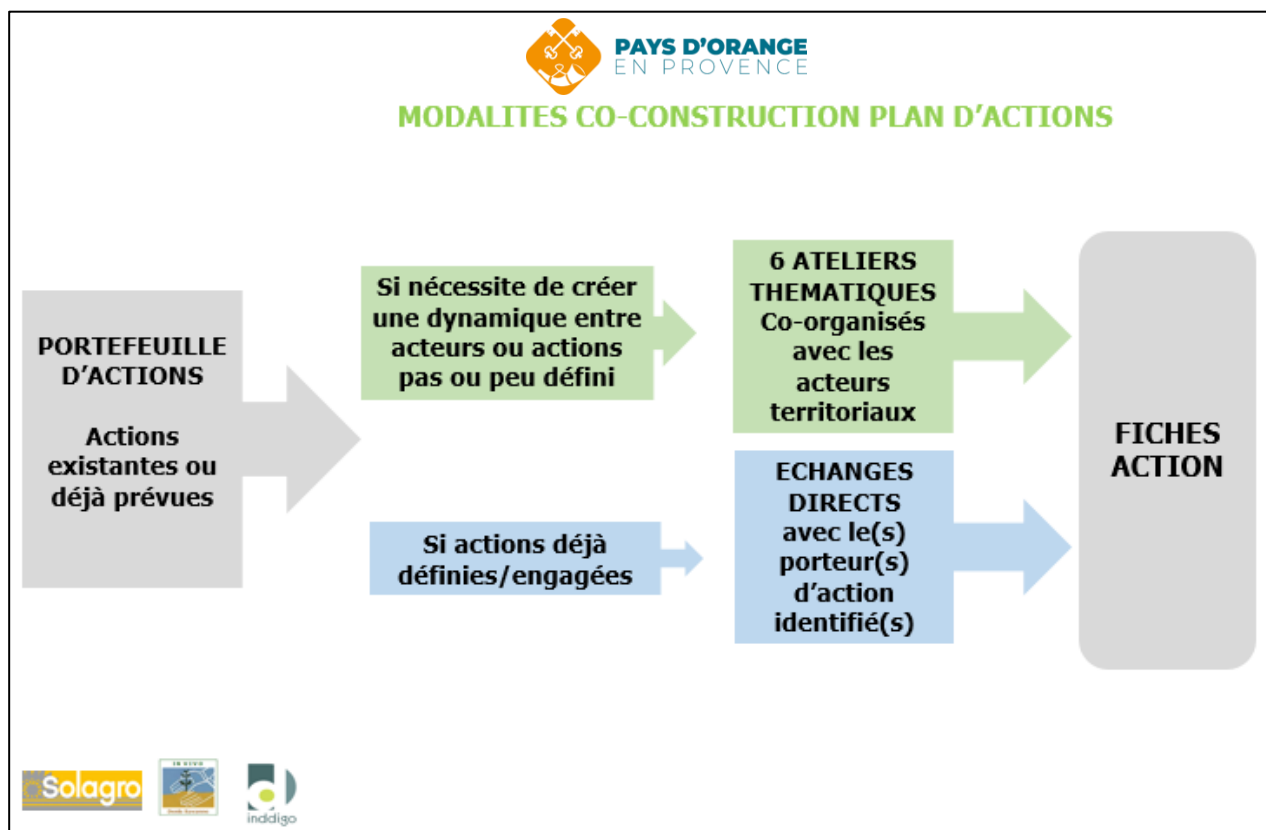


Figure 1 : Méthode d'élaboration du plan d'actions (Source : IN VIVO)

Six ateliers thématiques ont été organisés pour co-construire et rédiger des fiches actions avec les acteurs socio-économiques du territoire et les représentants des collectivités (voir tableau suivant).

THEMATIQUES	STRUCTURES PRESENTES					DATES
Exemplarité du patrimoine et des services publics	M	MARQUOT	Xavier	POP	Vice-président POP et Elu Mairie d'Orange	25 avril 2022
	Mme	GERAUD	Eloïsa	POP	Chargée de Mission Déchets & Energie	
	M	THENOT	Laurent	POP	Chargé de Mission Ingénierie Grands Projets et Développement Durable	
	M	SAVRY	Joël	POP	Directeur Adjoint Gestion des Déchets	
	Mme	CATEL	Laurence	DDT84	Chargé de mission Transition Ecologique et Mobilité Durable	
	M	THOMAS	Alexandre	Syndicat SEV84	Directeur technique - développement de projets	
	M	RICOLLEAU	Léonard	Syndicat SEV84	Chargé de Mission ENR	
	Mme	MARTIN	Mariel	MAIRIE	Elu Mairie de Caderousse Adjoint finances et développement économique	
	M	BISCARRAT	Louis	MAIRIE	Maire de la Commune de Jonquières	
	M	HOFFMANN	Marc	MAIRIE	Conseiller Municipal de la Mairie de JONQUIERES	
	M	HUREL	Grégory	MAIRIE	DST Mairie de Jonquières	
Accompagner les entreprises vers la transition énergétique Et écologique	Mme	GERAUD	Eloïsa	POP	Chargée de Mission Déchets & Energie	26 avril 2022
	M	THENOT	Laurent	POP	Chargé de Mission Ingénierie Grands Projets et Développement Durable	
	Mme	MATHIEU	Emilie	POP	Directrice Attractivité du Territoire	
	M	DEPIERRE	Thomas	CMAR PACA	Chargé de Développement Economique	
	M	RELING	Patrice	MAIRIE	Elu Mairie de Jonquières	
	M	HOFFMANN	Marc	MAIRIE	Conseiller Municipal Mairie de Jonquières	
	Mme	DUCHOZAL	Nathalie	CCI VAUCLUSE	CCI VAUCLUSE	
	M	SPATH	Fabrice	SAINT GOBAIN/ISOVER	Responsable Environnement SAINT GOBAIN/ISOVER	

Favoriser les alternatives à l'auto-solisme (vélo, marche à pied, voiture partagée, transport collectif) et les carburants/motorisations alternatifs

GERAUD	Eloïsa	POP	Chargée de Mission Déchets & Energie
THENOT	Laurent	POP	Chargé de Mission Ingénierie Grands Projets et Développement Durable
MARQUOT	Xavier	POP MAIRIE	Vice-président POP et Elu Mairie d'Orange
THOMAS	Quentin	POP	Directeur Urbanisme & Mobilités
BEUGNON	Maxime	POP	Directeur Routes & Réseaux
REYNIER	Christophe	POP MAIRIE	Vice-président POP et Maire de la ville de Caderousse
BISCARRAT	Louis	MAIRIE	Maire de la ville de Jonquières
RELING		MAIRIE	Mairie de Jonquières Conseiller Municipal
HUREL	Grégory	MAIRIE	Mairie de Jonquières Directeur des Services Techniques
DUPONT	Melvin	CAUE84	Chargé de mission Urbanisme et environnement
BAVEREL	Fabrice	DEPARTEMENT	Chargé de Mission
CATEL	Laurence	DDT	Chargée de Mission Transition Ecologique et Mobilité Durable
RECHINIAC	Philippe	GRDF	Directeur Territorial GRDF M. Rechiniac
GABERT	Renaud	SEV84	Chargé d'Opérations -Technicien Responsable de Secteur

2 mai 2022

Urbanisme durable

GERAUD	Eloïsa	POP	Chargée de Mission Déchets & Energie
THENOT	Laurent	POP	Chargé de Mission Ingénierie Grands Projets et Développement Durable
MARQUOT	Xavier	POP	Vice-président POP et Elu Mairie d'Orange
THOMAS	Quentin	POP	Directeur Urbanisme et Mobilités
BEUGNON	Maxime	POP	Directeur Routes & Réseaux
PLACE	Patrick	POP	Responsable Eclairage Publics
HAUSLER	Clément	POP	Chef de Projet Service Planification et Habitat
JACQUIN	Jean-Pierre	MAIRIE	Mairie de Caderousse 1er adjoint délégué à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire
BISCARRAT	Louis	MAIRIE	Maire de la ville de Jonquières
VERMEILLE	Thierry	POP MAIRIE	Vice-président POP habitat / aménagement Et Adjoint Mairie de Jonquières
RELING		MAIRIE	Conseiller Municipal Mairie de Jonquières
HUREL	Grégory	MAIRIE	Directeur des Services Techniques de la ville de Jonquières
ANDREAULT	Céline	CAUE84	Architecture et Urbanisme

2 mai 2022

	ROBICHON	Clairmande	SYNDICAT SMSBVA	Chargée de Mission SCot et Urbanisme	
	FANJEAU	Benoit	REGION	Service Planification Régionale et Territoriale	
	CATEL	Laurence	DDT	Chargée de Mission Transition Ecologique et Mobilité Durable	
	RECHINIAC	Philippe	GRDF	Directeur Territorial GRDF	
Agriculture, alimentation et forêt	GERAUD	Eloïsa	POP	Chargée de Mission Déchets & Energie	4 mai 2022
	THENOT	Laurent	POP	Chargé de Mission Ingénierie Grands Projets et Développement Durable	
	MACAIRE	Michel	POP	Directeur Gestion des Déchets	
	MARQUOT	Xavier	POP	Vice-président POP et Elu Mairie d'Orange	
	AURELLE	Mélissa	POP	Routes & Réseaux	
	BECART	Viviane	MAIRIE	Mairie de Caderousse Adjointe environnement, à l'agriculture et aux enjeux écologiques.	
	SAYSSET	Pierre	FEDERATION	Fédération des Vignerons Indépendants de la Vallée du Rhône Directeur	
	CATANIA	Ludivine	MAIRIE	Mairie d'Orange Responsable cantines scolaires	
	CATEL	Laurence	DDT	Chargée de Mission Transition Ecologique et Mobilité Durable	
	GAZEAU	Gérard	CHAMBRE AGRICULTURE	Chargé de mission agro-environnemental énergie- climat Témoïn	
	SICARD	Louis	INTERVENANT	Intervenant pcaet	
	GENETIER	Emilien	COOPERATIVE	AGRIBIO84 (M. Sicard) agribio84@bio-provence.org	
RIVERA	Marina	COOPERATIVE	BIO DE PACA Chargée de mission énergie Climat		
Rénover l'habitat, favoriser la sobriété énergétique et lutter contre la précarité énergétique	GERAUD	Eloïsa	POP	Chargée de Mission Déchets & Energie	4 mai 2022
	THENOT	Laurent	POP	Chargé de Mission Ingénierie Grands Projets et Développement Durable	
	FAYOLLE	Lucie	POP	Directrice Service Planification et Habitat	
	BISCARRAT	Louis	MAIRIE	Maire de la ville de Jonquières	
	VERMEILLE	Thierry	MAIRIE	Vice-président ccpro habitat et aménagement Elu Mairie de Jonquières	
	JACQUIN	Jean-Pierre	MAIRIE	Mairie de Caderousse 1er adjoint délégué à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire	
	BRENOT	Isabelle	DEPARTEMENT	Chargée de Mission au financement du logement social	

	ENJOLRAS	Christophe	GRDF	Direction Territoriale Vaucluse		
	FAVIER	Romain	CEDER	Directeur du Ceder (énergie)		
	DEPIERRE	Thomas	CMAR	Chargée de développement économique		
	PERRUQUET	Anne-Lise	ENEDIS	ENEDIS		
	GRAVIERE	Angèle	ENEDIS	ENEDIS		
	DELESTAN	Laurence	MAIRIE	Mairie d'Orange Directrice du Bureau d'Etudes Bâtiment		

Figure 2 : Ateliers thématiques de co-construction du plan d'actions du PCAET.

Le plan d'action a fait l'objet de discussion et validation au sein de :

- L'équipe projet,
- Du comité des partenaires,
- De la commission des élus.

I.2 STRUCTURATION ET TEMPORALITE DU PLAN

Le plan d'action est structuré de la manière suivante (voir tableau page suivante) :

- Objectifs stratégiques,
- Objectifs opérationnels dont certains sont chiffrés par secteurs d'activités et par filières de production d'énergies renouvelables et de récupération,
- Actions.

Les objectifs stratégiques et opérationnels issus de la phase de stratégie ont été les clefs d'entrée pour construire ce plan.

Sur la forme, les objectifs opérationnels et les actions qui y sont associées peuvent concerner plusieurs objectifs stratégiques. Par exemple, les objectifs/actions opérationnels liés à la rénovation de l'habitat s'inscrivent à la fois dans l'objectif stratégique de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de polluants atmosphériques et d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

Le choix a été fait de les présenter dans le chapitre d'un seul objectif et d'indiquer :

- En introduction de cet objectif stratégique, les objectifs chiffrés auxquels ils permettent de contribuer (pour faire le lien avec la stratégie),
- Sur chaque fiche-actions, les impacts (faible, moyen, fort) sur les items considérés comme stratégiques pour le territoire (Production d'énergies renouvelables, Réduction des consommations d'énergie, Atténuation des émissions de gaz à effet de serre, Réduction des polluants atmosphériques, Emplois créés, Réduction des inégalités sociales, Chiffre d'affaires local généré, Maîtrise des dépenses de fonctionnement, Préservation de la biodiversité, ...).

Pour mémoire, la correspondance avec les grands domaines sur lesquels la réglementation demande que ces objectifs doivent au moins porter, est indiquée dans le rapport de stratégie.

D'un point de vue temporel, le plan d'action s'inscrit aux horizons suivants :

- Des objectifs stratégiques Climat-Air-Energie du territoire (vision stratégique à l'horizon 2050),
- Des objectifs opérationnels chiffrés qui découlent de cette vision à long terme et qui ont été fixés par réalisme et visibilité à l'horizon 2030.

Les actions de ce premier PCAET 2023-2028 participent donc à l'atteinte de ces objectifs mais ne prétendent pas à elles seules à leur atteinte. En effet, c'est la succession des différents PCAET d'une durée de six années chacun et ce, jusqu'en 2050, qui devra permettre d'atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le territoire. Par ailleurs, l'intégralité des actions du territoire en faveur de la transition énergétique et écologique ne sont pas à ce jour connues et n'y sont donc pas toutes intégrées.

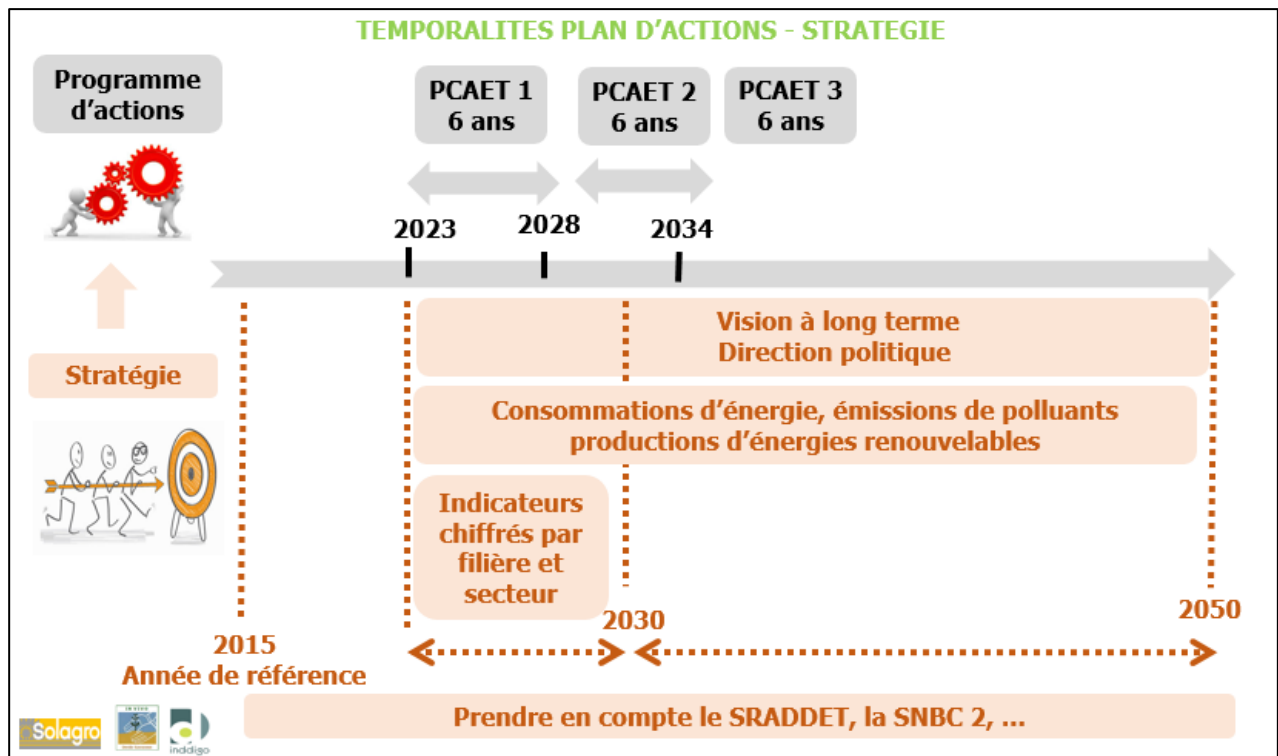


Figure 3 : Temporalités du plan d'action et des objectifs stratégiques et opérationnels du PCAET
(Source : IN VIVO)

I.3 STRATEGIE DE FINANCEMENT

Le PCAET va amener progressivement l'intercommunalité à relire l'ensemble de sa politique à l'aune des enjeux Climat-Air-Energie. La valorisation des actions déjà menées dans chaque politique sectorielle (habitat, transport, aménagement, etc...) constitue un socle important de cette politique. Cependant, il paraît indispensable de réaliser un effort financier supplémentaire, qui ne peut consister en la seule réaffectation de crédits existants.

Les budgets indiqués dans les fiches actions sont donnés seulement à titre indicatif et feront l'objet, le cas échéant, d'ajustement dans le cadre de la mobilisation de crédits non connus ou précisés à ce jour émanant d'autres financeurs (AMI Région, AMI ADEME, AMI Etat, CRTE, ...).

STRUCTURATION DU PLAN D'ACTION

OBJECTIF STRATEGIQUE n°1 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE, LES EMISSIONS DE POLLUANTS ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR		
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION	COORDINATEUR (S)
1.1 Rénover l'habitat, favoriser la sobriété énergétique et réduire la précarité énergétique	1.1.1 Renforcer l'accompagnement des ménages dans la rénovation énergétique de leur habitat et lutter contre la précarité énergétique	POP / Département 84
1.2 Disposer d'un patrimoine et des services publics exemplaires	1.2.1 Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics	POP /Communes
	1.2.2 Réduire les consommations d'énergie de l'éclairage public	SEV/ Communes
1.3 Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale des entreprises	1.3.1 Informer et accompagner les entreprises vers la transition écologique	POP
	1.3.2 Donner l'exemple au travers des actions des entreprises du territoire	Saint-Gobain
1.4 Favoriser les alternatives à l'autosolisme et aux carburants/motorisations traditionnels	1.4.1 Développer l'usage des transports en commun et l'intermodalité	POP
	1.4.2 Développer les aménagements cyclables et promouvoir la pratique du vélo	POP
	1.4.3 Promouvoir la mobilité électrique	SEV
1.5 Réduire les nuisances et pollutions routières	1.5.1 Réduire les flux automobiles, fluidifier le trafic et réduire la vitesse sur l'autoroute	POP /Etat / CD 84/ASF
1.6 Promouvoir les aménagements et constructions durables favorables à la santé et à la biodiversité	1.6.1 Végétaliser et désimperméabiliser les espaces publics	POP /Communes

OBJECTIF STRATEGIQUE n°2 : PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION		
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION	COORDINATEUR (S)
2.1 Développer la chaleur et le froid renouvelable ou de récupération	2.1.1 Déployer le contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques	SEV
2.2 Développer l'électricité Renouvelable	2.2.1 Localiser les zones dérisquées et accompagner les projets photovoltaïque	POP
2.3 Développer la valorisation énergétique des déchets	2.3.1 Etudier la faisabilité d'une installation de méthanisation et d'une unité de valorisation des CSR	POP

OBJECTIF STRATEGIQUE n°3 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE		
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION	COORDINATEUR (S)
3.1 Préserver et redévelopper une économie agricole durable	3.1.1 Promouvoir un système alimentaire territorial durable	POP
3.2 Développer les échanges de ressources et de flux entre entreprises/industries	3.2.1 Structurer les acteurs et expérimenter autour de l'économie circulaire	POP

3.3 Prévenir la production et valoriser les déchets	3.3.1 Mettre en œuvre le Plan Local des Déchets Ménagers et Assimilés	POP
--	---	-----

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 4 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTER LE CARBONE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE		
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION	COORDINATEUR (S)
4.1 Assurer une gestion concertée des usages de l'eau, économiser la ressource, protéger les captages d'eau potable et les milieux aquatiques	4.1.1 Mettre en œuvre les outils de planification et de gestion des eaux et des rivières	POP / SM Aygues-Ouvèze
	4.1.2 Rechercher et mettre en exploitation de nouvelles ressources en eau potable	POP
4.2 Renforcer les outils de gestion et de prévention des risques naturels	4.2.1 Prévenir et gérer les inondations et les incendies de forêts	POP / SM Aygues-Ouvèze
4.3 Adapter l'agriculture, la sylviculture et développer les pratiques séquestrantes	4.3.1 Faire évoluer les pratiques agricoles et sylvicoles	Chambre d'Agriculture 84 COFOR
4.4 Développer l'usage des matériaux biosourcés	4.4.1 Promouvoir les matériaux biosourcés et à faible impact environnemental dans la construction	Communes
4.5 Adapter les activités touristiques	4.5.1 Promouvoir un tourisme durable	POP

4.6 Améliorer la qualité de vie et préserver la santé	4.6.1 Prévenir et lutter contre les espèces nuisibles à la santé	Etat
--	--	------

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 5 : MOBILISER LES CITOYENS		
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION	COORDINATEUR (S)
5.1 Co-construire des actions avec les citoyens	5.1.1 Communiquer et sensibiliser autour de la transition énergétique et écologique	POP

I.4 DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation du PCAET repose sur les instances de pilotage mises en œuvre pour son élaboration et de différents indicateurs.

I.4.1 INSTANCES DE PILOTAGE ET VALIDATION

Trois instances permettent de coordonner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCAET en mode projet :

- **L'équipe projet**

L'équipe projet est composée de l'élu référent et de l'agent en charge du projet.

- **La commission des élus**

La commission des élus est composée d'un représentant de chaque commune.

- **Le comité des partenaires**

Ce comité rassemble l'ensemble des acteurs socio-économiques et institutionnels du territoire.

I.4.2 INDICATEURS

Deux types d'indicateurs seront suivis. Ils seront précisés lors de la première revue de chaque fiche action.

- **Les indicateurs d'évaluation de l'efficacité du plan d'action au niveau du territoire**

Les indicateurs Climat-Air-Energie quantitatifs suivants seront renseignés annuellement à l'échelle du territoire à partir des données de la base de données régionales :

- Consommations d'énergie finale (GWh/an),
- Production d'énergies renouvelables et de récupération par filières (GWh/an),
- Emissions de gaz à effet de serre par secteurs d'activités (kt eqCO₂/an),
- Emissions de polluants atmosphériques par type de polluants et par secteurs d'activités (tonnes de polluant /an).

Ces données seront comparées à l'année de référence pour suivre leur pourcentage d'évolution annuelle et les comparer aux objectifs chiffrés du PCAET (voir rapport stratégie).

- **Les indicateurs de suivi de la réalisation de chaque action**

Ces indicateurs permettent de suivre l'avancée de l'action. Ils sont indiqués dans les fiches action. Chaque porteur suit ces indicateurs et rend compte à l'équipe projet, qui assure le reporting dans les instances de suivi. La fréquence de suivi est annuelle et les méthodes de collecte des données varient selon l'indicateur.

Le dispositif de suivi des actions répond aux objectifs suivants :

- Coordonner la mise en œuvre du plan d'actions pendant sa durée de vie (assurer un suivi de la réalisation des objectifs du plan, valider, réorienter ou abandonner les actions),
- Apporter un regard transversal à sa mise en œuvre,
- Apprécier la gouvernance du projet et les partenariats en cours,
- Documenter de manière synthétique les actions engagées,
- Améliorer la lisibilité des actions pour les décideurs, financeurs et acteurs du territoire,
- Animer et fédérer les élus, acteurs du territoire,
- Disposer d'éléments de communication,

- Fournir des éléments pour des évaluations plus ciblées (champs d'activité ou actions particulières qui paraîtraient mériter un approfondissement).

Ce suivi consistera à situer l'avancement du projet dans le temps en s'appuyant sur une observation et une analyse annuelle. Il permettra d'apprécier la réalisation et les résultats directs des actions du plan.

Ces indicateurs seront compilés dans un tableau de bord afin de pouvoir communiquer régulièrement sur l'avancée des actions du programme. Il pourra également être utilisé pour assurer de façon continue la mobilisation des acteurs du territoire.

I.4.3 PROCESSUS

Le suivi et l'évaluation sont faits :

- Au fil de l'eau par chaque coordinateur d'action,
- Lors de la revue annuelle de chaque action,
- Lors de l'élaboration du bilan annuel qui fait l'objet d'une présentation en équipe projet et en commission des élus.

L'agent en charge du PCAET anime la mise en œuvre du programme et suit régulièrement son avancée en interrogeant les coordinateurs des actions, qui lui transmettent les données relatives aux indicateurs.

Un bilan d'avancement est établi chaque année et transmis aux instances de pilotages qui préconisent si besoin de réorienter des actions ou de relancer des coordinateurs et des partenaires, voire de renforcer des moyens humains, techniques et financiers.

I.4.4 COORDINATEURS, PORTEURS/OPERATEURS ET PARTENAIRES

Les fiches-actions attribuent différents rôles aux acteurs qui y sont impliqués :

- **Coordinateur(s)**

Il s'agit des entités assurant la coordination de l'action. Lorsqu'il s'agit de l'intercommunalité, les élus et des techniciens référents de l'action sont mentionnés. Dans certains cas, ils peuvent être coordinateurs de l'action au sein du PCAET sans que l'EPCI en assure la réalisation ni en soit partenaire. Ils assurent l'intégration et la cohérence de l'action dans la coordination et le suivi du PCAET (renseignement des indicateurs notamment) en lien avec son porteur/opérateur.

- **Porteur/opérateurs(s)**

Il s'agit des entités qui portent l'action et en assure la réalisation en lien avec les partenaires qui y sont impliqués (ci-dessous). A ce titre, ils définissent avec les partenaires, le budget, le calendrier et le plan de financement des actions dont elles ont la responsabilité. Elles assurent le lien avec les référents de l'EPCI (pilotage).

- **Partenaire(s)**

Les partenaires sont associés à l'action et acceptent, dans le cadre du partenariat établi, de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser l'objectif de l'action. Ils sont associés étroitement à l'action par son porteur/opérateur.

II. REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE, LES EMISSIONS DE POLLUANTS ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR

II.1 RENOVER L'HABITAT, FAVORISER LA SOBRIETE ENERGETIQUE, REDUIRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquels les actions contribuent :

Les actions du premier PCAET contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectifs à atteindre En 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an d'énergie économisée ou de production additionnelle en 2030
RENOVER L'HABITAT			
1 850 équivalents maisons individuelles rénovées basse consommation	16 % des maisons individuelles	185 maisons/an	-10
1 600 équivalents appartements rénovés basse consommation	22 % des appartements	160 appartements /an	-5
9 700 ménages sensibilisés aux économies d'énergie	50 % des ménages	970 ménages /an	-20
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES POMPES A CHALEUR			
2 500 logements équipés de pompes à chaleur aérothermiques ou géothermiques	55 % du potentiel	250	+30
DEVELOPPER LE SOLAIRE THERMIQUE			
7 500 équivalents logements équipés	79 % du potentiel	750 logements/an	+15
DEVELOPPER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE			
11 200 équivalents maisons ou 665 équivalents bâtiments équipés (448 000 m ²)	22 % du potentiel	112 équivalents maisons /an ou 66 équivalents bâtiments /an	+70
PROMOUVOIR LES APPAREILS DE CHAUFFAGE DOMESTIQUE AU BOIS PERFORMANTS			
Non chiffré	Non chiffré	Non chiffré	-

ACTION N° 1.1.1

Renforcer l'accompagnement des ménages dans la rénovation énergétique de leur habitat et lutter contre la précarité énergétique

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air.

Objectif opérationnel 1.1 : Rénover l'habitat, y favoriser la sobriété énergétique et réduire la précarité énergétique.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action a pour objectif de coordonner et déployer les différents dispositifs d'aides intégrant un accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat.

- **Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)** aujourd'hui désigné sous la marque « France Rénov ») mis en œuvre par le CEDER (Centre pour l'Environnement et le Développement des Energies Renouvelables) depuis janvier 2021 dans le cadre d'un conventionnement avec la POP. Ce service est destiné à l'accompagnement des ménages à chaque étape de leur projet de rénovation énergétique : conception, suivi des consommations, conseils sur les solutions techniques, les types de matériaux, les artisans ainsi que les aides financières potentiellement mobilisables (subventions, crédits d'impôts, prêts, ...).

Le service propose les accompagnements/animation suivants : Information de premier niveau, Conseil personnalisé, Accompagnement à la réalisation de travaux de rénovation, Sensibilisation des ménages et Animation des professionnels.

- **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat –Renouvellement Urbain (OPAH-RU)** avec un volet copropriété (2019-2024) qui couvre l'ensemble des communes du territoire. Elle est ciblée sur l'ensemble des centres anciens élargis aux secteurs pavillonnaires limitrophes pour la commune de Jonquières. Elle comporte différents volets : Urbain, Foncier, Immobilier, Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, Copropriété en difficultés, Energie et lutte contre la précarité énergétique, Autonomie de la personne, Social, Patrimonial, Economique. Une étude pré-opérationnelle va être lancée pour le lancement d'une nouvelle OPAH ou d'un autre dispositif d'amélioration de l'habitat.
- **Participation au Programme d'Intérêt Général (PIG 2020-2023)** du département de Vaucluse. Ce programme concerne les communes de moins de 10. 000hab hors périmètre déjà couvert par une OPAH-RU. Les objectifs du PIG 2020-2023 ont été évalués pour l'ensemble du département à 510 logements répartis de la manière suivante : 160 logements pour les propriétaires bailleurs et 350 logements pour les propriétaires occupant (PO). 18 dossiers déposés sur le territoire de la POP (PO) dont 12 sur la thématique Economie énergie.
- **Subvention à la production de logements locatifs sociaux** conditionnée par plusieurs critères dont un critère de performance énergétique :
- Pour les opérations d'acquisition-amélioration le niveau attendu est du BBC rénovation (hors panneaux-photovoltaïques),
- Pour les opérations de construction neuve, le niveau attendu est du RT2012-20% (hors panneaux photovoltaïques) (le règlement d'intervention est en cours de modification pour tenir compte de l'évolution des nouvelles règles normative, RE 2020).

Cette subvention peut être majorée si l'opération est innovante ou si elle présente des labels spécifiques.

- **Inciter à la mise en place du permis de louer dans les communes :** Le permis de louer est une mesure qui découle de décrets d'application de la loi ALUR. Il permet aux collectivités locales (aux EPCI ou à défaut aux communes) d'imposer une déclaration préalable ou une autorisation préalable à la location d'un logement pour des secteurs géographiques, des catégories de logements ou d'ensembles

immobiliers. C'est un moyen de lutter contre l'habitat indécemment mais aussi contre les passoires thermiques. En effet, depuis le décret du 11 janvier 2021 tout logement dont la consommation est supérieure à 450 kWhEF/m².an sera qualifié d'énergétiquement indécemment à partir du 1^{er} janvier 2023. L'action vise à sensibiliser les communes et à les accompagner, si elles le souhaitent, dans la mise en œuvre de ce permis. Le permis de louer est mis en œuvre sur les centres anciens de Caderousse et de Orange depuis le 1^{er} juin 2022.

- **Déployer le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie**, (SLIME) (<https://www.lesslime.fr/>) mis en œuvre par le CEDER via des financements du département de Vaucluse ciblé en direction des ménages en situation de précarité énergétique. Il consiste à :

- Repérer : organisation d'une chaîne de détection des ménages en situation de précarité énergétique grâce à la mobilisation de donneurs d'alerte (travailleurs sociaux, associations, FSL, fournisseurs d'énergie, aides à domicile, etc.)
- Diagnostiquer : réalisation d'un diagnostic sociotechnique lors d'une visite à domicile des ménages repérés. Ces visites permettent de conseiller les ménages sur les usages et les comportements, de fournir de petits équipements pour améliorer leur confort et favoriser les économies.
- Orienter : les ménages vers des solutions durables et adaptées à leur situation, et accompagner les ménages les plus fragiles jusqu'à la mise en œuvre des solutions proposées.

En 2021, 16 visites à domicile ont été réalisées et un Comité local de l'intervenant en maîtrise de l'énergie s'est tenue à Orange.

- **Mobiliser les artisans du territoire et réaliser un annuaire des artisans locaux**

Ce volet sur l'offre est complémentaire des actions sur la demande de travaux et vise à sensibiliser et accompagner les artisans et les professionnels du bâtiment sur le marché de la rénovation énergétique. Pour cela, la CMAR dans le cadre de son action Rénover+, propose notamment des entretiens conseil individuels, des réunions d'information et de mise en relation. Une charte et un annuaire existent et devront être actualisés. Un lien sera fait avec le service économique de la POP.

Une attention particulière dans les différents accompagnements liés à ces dispositifs sera portée sur l'adaptation de l'habitat au changement climatique.

- **Favoriser le chauffage au bois énergie domestique performant**

Pour mémoire, l'utilisation de bûches de bois ou de granulés de bois pour chauffer les habitations sont une source d'énergie renouvelable et neutre en carbone qu'il faut encourager. Toutefois, dans de mauvaises conditions, leur combustion peut également constituer une part significative de la pollution aux particules fines. Ainsi, en 2018, au niveau national le chauffage au bois domestique était responsable de 43% des émissions nationales en PM 2,5, ainsi que plus de la moitié des très fines émissions en PM 1,0.

En juillet 2021, la ministre de la Transition écologique, a publié le plan d'action « *chauffage au bois domestique performant*¹ » qui doit permettre de réduire de 50% d'ici 2030 les émissions de polluants du chauffage au bois domestique, premier émetteur de particules fines en France.

La CCPOP s'appuiera sur ce plan d'action national au travers des actions suivantes :

- Sensibiliser le grand public à l'impact sur la qualité de l'air d'un chauffage au bois avec des appareils peu performants ou un combustible de mauvaise qualité,
- Etudier l'opportunité de participer au Fonds Air Bois de l'ADEME² qui permet de verser une prime (de l'ordre de 1 000 €) aux particuliers, sur la preuve de remplacement de leur vieil appareil de chauffage

¹ Ministère de la Transition écologique, Juillet 2021, « **Plan d'action : Réduction des émissions issues du chauffage au bois en France, Chauffage domestique au bois performant** », 20 p. <https://www.ecologie.gouv.fr/gouvernement-publie-plan-daction-reduire-50-emissions-particules-fines-du-chauffage-au-bois>

² <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20221220/fonds-air-bois>

<p>au bois (foyer datant d'avant 2001 et/ou cheminée ouverte), par un appareil plus performant (insert fermés, poêle à granules). L'ADEME s'associe à une collectivité territoriale volontaire, porteuse du projet, pour créer un fonds dédié et permettant un cofinancement (50% ADEME / 50 % collectivité). Le fonds est géré par la collectivité (qui peut être un département entier... ou une simple commune).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer dans les dispositifs de rénovation de l'habitat (OPAH) la promotion de ces appareils. 				
COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
<p>SPPEH : POP OPAH-RU POP PIG : Département de Vaucluse SLIME : Département de Vaucluse Accompagnement des artisans : CMAR PACA</p>		<p>SPPEH et SLIME : CEDER OPAH-RU : SOLIHA Accompagnement des artisans : CMAR PACA et service économique de la POP</p>		
<p>Référent (s) : POP : Lucie FAYOLLE et Emilie MATHIEU Département de Vaucluse : Isabelle BRENOT</p>		<p>Référent (s) : CEDER : Romain FAVIER (directeur) Guillaume SIMONET (pour le SLIME) SOLIHA : Carole MIROUX (directrice)</p>		
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Propriétaires occupants ou bailleurs.		Département de Vaucluse ADEME		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES		<ul style="list-style-type: none"> - Convention d'objectifs et de moyens entre le CEDER et la POP. - PIG du Vaucluse - Convention SLIME CEDER/Département 		
ETAT D'AVANCEMENT	DISPOSITIF	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	SPPEH	X		
	OPAH-RU	X		
	PIG	X		
	SLIME	X		
	Permis de louer			X
	Production logements locatifs	X		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	<ul style="list-style-type: none"> - SPPEH : convention 2022-2023 - OPAH-RU : Mise en œuvre (2020-2024) - SLIME : (voir avec M. SIMMONET du CEDER) - PIG : convention 2020-2023 - Accompagnement des artisans : à préciser
2024	<ul style="list-style-type: none"> - SPPEH : convention 2022-2023 - OPAH-RU : Mise en œuvre - SLIME : préciser - PIG : ce dispositif devrait être reconduit mais pas d'informations sur les modalités à ce jour - Accompagnement des artisans : à préciser
2025	<ul style="list-style-type: none"> - SPPEH : une nouvelle convention devrait être établie - OPAH-RU : nouvelle étude à réaliser pour définir un nouveau programme - SLIME : à préciser - PIG : ce dispositif devrait être reconduit mais pas d'informations sur les modalités à ce jour - Accompagnement des artisans : à préciser
2026	<ul style="list-style-type: none"> - SPPEH : une nouvelle convention devrait être établie - OPAH-RU : nouvelle étude à réaliser pour définir un nouveau programme - SLIME : préciser - PIG ce dispositif devrait être reconduit mais pas d'informations sur les modalités à ce jour - Accompagnement des artisans : à préciser
2027	<ul style="list-style-type: none"> - SPPEH : une nouvelle convention devrait être établie - OPAH-RU : nouvelle étude à réaliser pour définir un nouveau programme - SLIME : préciser

	<ul style="list-style-type: none"> - PIG : ce dispositif devrait être reconduit mais pas d'informations sur les modalités à ce jour - Accompagnement des artisans : à préciser
2028	<ul style="list-style-type: none"> - SPPEH : une nouvelle convention devrait être établie - OPAH-RU : nouvelle étude à réaliser pour définir un nouveau programme - SLIME : préciser - PIG : ce dispositif devrait être reconduit mais pas d'informations sur les modalités à ce jour - Accompagnement des artisans : à préciser

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	<ul style="list-style-type: none"> - OPAH-RU : 260 420 € (POP, animation) pour OPAH-RU 2020-2024 - SPEEH : 11 410 €/ an pour 2022 et 2023
	Moyens humains (ETP)	
	Investissement	OPAH-RU (aides aux travaux) : 179 500 € (POP), Caderousse (18 900 €), Courthézon (22 200 €), Châteauneuf (18100 €), Jonquières (30 400 €), Orange (95 400 €)
	Recettes/Financements	<ul style="list-style-type: none"> - SPEEH : 18710 €/ an du CD - OPAH-RU : 3 103 730 € (ANAH), 176 700 € (Région), 5% des travaux retenus par l'ANAH soit à titre indicatif 151 500 €(département)

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Habitat	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie			X
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			X
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)	X		
Séquestration du carbone	X		
Adaptation au changement climatique	X		X
Emplois créés			X
Chiffre d'affaires local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
SPPEH	
Information de premier niveau	240/an pour 2022-2023
Conseil personnalisé	190/an pour 2022-2023
Accompagnement à la réalisation de travaux de rénovation	15/an pour 2022-2023
Sensibilisation des ménages	800€/an pour 2022-2023
Animation des professionnels	600€/an pour 2022-2023
OPAH- RU	
Nombre de logements rénovés	110 logements occupés par leur propriétaire 75 logements locatifs
Nombre de syndicats de copropriétaires aidés	20

PIG	
Nombre de dossiers déposés	18
SLIME	
Nombre de personnes accompagnés	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Fort

II.2 DISPOSER D'UN PATRIMOINE ET DES SERVICES PUBLICS EXEMPLAIRES

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectif à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel sur 11 ans (2020/2030)	GWh/an en 2030 d'économie ou de production d'énergie additionnelle
SECTEUR TERTIAIRE (PRIVE ET PUBLIC)			
131 000 m ² d'équivalents bureaux ou de commerces rénovés basse consommation	28 % des bureaux ou commerces	13 100 m ² de bureaux ou de commerces	-12,5
189 000 m ² faisant l'objet d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique	38 % des usagers	18 900 m ²	-12,5
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES POMPES A CHALEUR			
2 500 logements équipés de pompes à chaleur aérothermiques ou géothermiques	55 % du potentiel	250	+30
DEVELOPPER LE SOLAIRE THERMIQUE			
7 500 équivalents logements équipés	79 % du potentiel	750 logements/an	+15

ACTION N° 1.2.1

Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air.

Objectif opérationnel 1.2 : Disposer d'un patrimoine et des services publics exemplaires.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Avant le récent renchérissement du coût des énergies, la dépense d'énergie d'une commune représentait déjà en moyenne 4,2 % de son budget de fonctionnement. Cette part est plus importante dans les petites communes (6 % pour la tranche 500 à 2 000 habitants).

Les bâtiments des collectivités représentent en moyenne 76% des consommations d'énergie globales des communes. (Source : ADEME, Enquête Énergie et patrimoine communal).

La réduction de leur consommation et des charges d'exploitation associées passe par :

- Un suivi des consommations et d'adaptation des contrats d'énergie,
- La réalisation de diagnostics énergétiques pour prioriser les interventions,
- La mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique des bâtiments notamment les plus énergivores. Ces travaux pourront être corrélés à la mise en œuvre d'énergies renouvelables (ENR) pour la production de chaleur par exemple ou encore la production d'électricité sur toitures.
- La recherche de financements et l'identification des types de marchés de travaux adaptés à chaque projet.

L'objectif de l'action est de proposer aux communes de la POP une ingénierie mutualisée d'appui à la rénovation énergétique et au développement des ENR de leur patrimoine pour l'application du décret tertiaire du 23 juillet 2019 mais également pour les autres bâtiments non concernés par le décret.

Actuellement cette ingénierie mutualisée est envisagée sous plusieurs formes :

- Soit le recrutement d'un conseil en énergie partagée (CEP) par la POP,
- Soit le recours à un prestataire privé.

La ville d'Orange dispose déjà en interne d'un économiste de flux en charge de cette mission.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
POP	POP ou prestataire		
Référent (s) : dans chaque commune	Référent (s) : dans chaque commune		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Communes			
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
			X

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2023	- Choix de la modalité de mise en place du service mutualisée d'ingénierie
2024	- Mise en œuvre du service
2025	- Mise en œuvre du service
2026	- Mise en œuvre du service
2027	- Mise en œuvre du service
2028	- Mise en œuvre du service

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	-
	Moyens humains (ETP)	- 1 ETP si recrutement POP 35.000 €/an pendant trois ans, Economies à la clef de l'ordre de 20%/an
	Investissement	
	Recettes/Financements	-

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Tertiaire	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie	X		
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			X
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone	X		
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			X
Chiffre d'affaires local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de bâtiments rénovés	- A définir lors du lancement de l'action
Surface rénovée (m ²)	- A définir lors du lancement de l'action
GWh économisés	- A définir lors du lancement de l'action
GWh d'ENR produits	- A définir lors du lancement de l'action

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Moyen	- Faible	- Fort

ACTION N° 1.2.2

Réduire les consommations d'énergie de l'éclairage public

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air.

Objectif opérationnel 1.2 : Disposer d'un patrimoine et des services publics exemplaires.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Après les bâtiments, l'éclairage public est le deuxième poste le plus énergivore des collectivités selon l'enquête « Énergie et patrimoine communal 2012 » de l'ADEME. Le Syndicat d'Énergie Vauclusien (SEV) intervient pour les communes du territoire sauf pour Orange.

Différentes actions ont été menées sur les communes du territoire :

- Diagnostic état des lieux du parc éclairage public du territoire (300 postes et environ 10 000 luminaires),
- Programme de remplacement des luminaires pour passage au LED,
- Abaissement des puissances d'éclairage,
- Mise en place d'horloge astronomique pour limiter les durées d'éclairage.

L'objectif est notamment d'étendre à toutes les communes ces diagnostics suivis d'actions d'amélioration de l'éclairage public pour réduire les consommations d'électricité et, par la même occasion, les nuisances causées sur la faune.

Le SEV pourra aider les communes en mettant à leur disposition des moyens de réalisation des diagnostics du réseau d'éclairage public, de programmation et de réalisation des travaux dans le cadre de l'enveloppe financière allouée par le syndicat aux travaux de rénovation et du dispositif de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Chaque commune, décide à son échelle, en fonction des préconisations du diagnostic ce qu'elle entreprend pour réduire les consommations liées à l'éclairage : déploiement de lanternes à LED, extinction nocturne, réduction de l'amplitude horaire d'allumage, ...

COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
POP / Communes		SEV		
Référent (s) : PLACE Patrick (Service Eclairage public)		Référent (s) : GROSJEAN Pascal (SEV)		
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Communes				
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES				
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2023	-
2024	- Réaliser un diagnostic de l'éclairage public sur l'ensemble des communes (3 ans) - Accompagner les communes dans la définition des actions prioritaires - Budgétiser le montant des travaux et rechercher des financements - Planifier les travaux
2025	- Réaliser les travaux dans le cadre d'un programme pluriannuel de rénovation énergétique
2026	- Suivre la performance (consommation, retours des habitants) - Communiquer sur les résultats et poursuivre à plus grande échelle dans la commune.
2027	- Dresser le bilan des actions menées
2028	-

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	- En fonction des communes concernées
	Moyens humains (ETP)	-
	Investissement	- En fonction des diagnostics
	Recettes/Financements	- CEE, Programme Lum'ACTE, Fonds vert.

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Tertiaire	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			X
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de points lumineux rénovés (par commune sur le nombre total de points lumineux de la commune).	- Selon les planifications communales
GWh économisés	-
Nombre de communes disposant d'une extinction nocturne de l'éclairage public	-

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Faible	- Fort

II.3 AMELIORER LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquels les actions contribuent :

Les actions contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectif à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel sur 11 ans (2020/2030)	GWh/an en 2030 D'économie ou de production d'énergie additionnelle
SECTEUR TERTIAIRE (PRIVE ET PUBLIC)			
131 000 m ² d'équivalents bureaux ou de commerces rénovés basse consommation	28 % des bureaux ou commerces	13 100 m ² de bureaux ou de commerces	-12,5
189 000 m ² faisant l'objet d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique	38 % des usagers	18 900 m ²	-12,5
TRANSPORT DE MARCHANDISES			
25 % du potentiel d'économie d'énergie	25 % du potentiel	2,5 %	-40
SECTEUR AGRICULTURE			
4 050 hectares de surface agricole utile avec des actions de sobriété et d'efficacité énergétique	99 % de la SAU	405 ha	-3,8
DEVELOPPER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE			
11 200 équivalents maisons ou 665 équivalents bâtiments équipés (448 000 m ²)	22 % du potentiel	112 équivalents maisons /an ou 66 équivalents bâtiments /an	+70

ACTION N° 1.3.1

Informer et accompagner financièrement les entreprises

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air.

Objectif opérationnel 1.3 : Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale des entreprises

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La CCPOP accompagne déjà les entreprises dans la recherche de foncier et d'immobilier sur son territoire. L'objectif de l'action est d'élargir cette mission d'accompagnement en créant un guichet local d'information et d'orientation des entreprises pour la transition énergétique et écologique.

Il s'agira de collecter et de diffuser les informations des structures relais notamment celles des chambres consulaires et d'orienter les entreprises vers les structures proposant des aides et accompagnements en faveur de la transition énergétique et écologique. L'objectif est notamment de :

- Disposer d'un espace ressource territorial centralisant l'information à destination des entreprises,
- Accompagner la transition énergétique et écologique des entreprises du territoire grâce à une meilleure connaissance et une plus forte mobilisation des dispositifs existant.

Pour mémoire,

- Le service public de la performance énergétique de l'habitat peut accompagner techniquement les rénovations des bâtiments qualifiés de « petit tertiaire » (hors décret tertiaire) dont les caractéristiques sont proches de celles des logements qui ne présente donc pas de contrainte particulière en matière de spécificités techniques ou qui nécessiteraient l'appui de techniciens spécialisés.
- La CCI propose un ensemble de prestations d'accompagnement dont l'accès aux entreprises mérite d'être augmenté :
 - « Faire ses premiers pas vers la transition écologique »,
 - « Programme territorial synergie entreprises »,
 - « Dispositif Tremplin »,
 - « Fonds tourisme durable » `en partenariat avec la CMAR),
 - « Dispositif Eco défis »
- La CMAR propose plusieurs accompagnements pour conseiller et valoriser les entreprises artisanales dans leur transition énergétique et écologique :
 - « Déclic environnement » : conseil pour le passage à l'action (installation photovoltaïque, véhicule propre, sobriété énergétique, réduction des déchets, etc.) pour toutes les entreprises selon leur besoin
 - Diagnostic flux « TPE gagnante » : optimisation de la consommation sur tous les flux (énergie, déchets, eau), à destination des entreprises de production
 - « Eco-défis de commerçants et artisans » pour les centres-villes
 -
 - Répar'acteurs : réseau des artisans de la réparation
 - Rénov+ : accompagner les entreprises du bâtiment sur le secteur de la rénovation
 - Imprim'Vert : accompagnement et label pour les imprimeurs écoresponsables

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION
POP	CCI Vaucluse et CMAR PACA
Référent (s) : Service de l'attractivité du territoire	Référent (s) : CCI : Nathalie DUCHOZAL CMAR : Clara LEONARD
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)
Entreprises	Association d'entreprises.

DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	
2024	- Création d'un groupe de travail interinstitutionnel (CMAR, CCI, Adème, Région et autres gestionnaires de dispositif d'aides en direction des entreprises). - Définition des modalités de portage du guichet unique en cohérence avec le SPPEH existant, des entrées et des partenaires relais
2025	- Ouverture du guichet unique et communication en faveur de la mobilisation des aides par les entreprises
2026	- Fonctionnement du guichet territorial avec des démarches proactives et communication en faveur de la mobilisation des aides par les entreprises
2027	- Fonctionnement du guichet territorial avec des démarches proactives et communication en faveur de la mobilisation des aides par les entreprises
2028	Fonctionnement du guichet territorial avec des démarches proactives et communication en faveur de la mobilisation des aides par les entreprises

BUDGET PREVISIONNEL A compter de 2025	Fonctionnement (hors ETP)	Budget communication 3 000 €
	Moyens humains (ETP)	0,2 ETP
	Investissement	
	Recettes/Financements	Financements accordés par les partenaires du SPEEH pour le petit tertiaire

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Industrie, Tertiaire	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération		X	
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		X	
Séquestration du carbone		X	
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
----------------------------------	--------------------

- Nombre d'entreprises ayant été en contact avec le guichet territorial	- Part en augmentation chaque année
- Nombre d'hébergements labellisés Ecolabel Européen / Total d'hébergements touristiques sur le territoire	- Part en augmentation chaque année
- Nombre d'entreprises du petit tertiaire privés accompagnés	- A définir ensuite selon programme SPPEH

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Forte	- Moyen

ACTION N° 1.3.2

Donner l'exemple au travers des entreprises phares du territoire

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air.

Objectif opérationnel 1.3 : Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale des entreprises.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le territoire comporte des entreprises qui ont des plans d'actions significatifs sur les thématiques relevant du PCAET. L'objectif de l'action consiste à :

- Mieux faire connaître ces actions,
- Partager ces expériences avec les autres entreprises du territoire pour faciliter l'essaimage ou la mutualisation de certaines actions,
- Renforcer l'image innovante du territoire notamment en matière de transition écologique,
- Faciliter le reporting du rôle du secteur des entreprises dans l'atteinte des objectifs du PCAET.

L'action s'appuiera notamment, dans un premier temps, sur l'exemplarité des actions mises en œuvre par l'entreprise leader du territoire qu'est Saint-Gobain.

Au niveau du groupe l'objectif est de réduire d'ici 2030 de 33 % les émissions de CO₂ et d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Sur son site d'Orange, l'entreprise a, d'ores et déjà, mis en œuvre ou programmées notamment les actions suivantes :

- **Mobilité des salariés :** location de vélos avec participation financière, décarbonation de la flotte de véhicules, interdiction de prendre l'avion si le trajet peut se faire en train en moins de 4 heures,
- **Transport des marchandises :** adhésion en tant que chargeur au programme Fret 21, report modal vers le ferroviaire et agrandissement de la surface de stockage pour éviter des navettes entre dépôts, adhésion des transporteurs au label Objectif CO₂, ...
- **Aménagement du site :** mise en place de 5 ruches,
- **Process industriel :** augmentation du taux de verre recycle (de 40 à 80 %), réduction de la consommation électrique du four, remplacement du transport pneumatique, amélioration de la filtration des fumées du four, ...
- **Energies renouvelables :** projets photovoltaïques sur les toitures d'entrepôts et sur les parkings, ...
- **Déchets :** création d'une filière de recyclage.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
POP	Saint-Gobain et autres entreprises		
Référent (s) :	Référent (s) :		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Entreprises	Association d'entreprises, AtmoSud		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	X		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	- Reporting des actions de l'entreprise
2024	- Reporting des actions de l'entreprise
2025	- Reporting des actions de l'entreprise
2026	- Reporting des actions de l'entreprise
2027	- Reporting des actions de l'entreprise
2028	Reporting des actions de l'entreprise

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	
	Moyens humains (ETP)	
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		Industrie

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération		X	
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		X	
Séquestration du carbone	X		
Adaptation au changement climatique	X		
Emplois créés	X		
Chiffre d'affaires local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- GWh d'énergies renouvelables produits	-
- GWh d'énergies économisés	-
- % de recyclage du verre	-
- Nombre de salariés du site utilisant un autre mode de transport que la voiture individuelle	-
- Nombre de km évités	-

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Forte	- Forte

II.4 FAVORISER LES ALTERNATIVES A L'AUTO-SOLISME ET LES CARBURANTS/MOTORISATIONS ALTERNATIFS

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectifs à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an Économisés en 2030
4 750 équivalents actifs n'utilisant plus leur voiture (report modal : Transport collectif, modes actifs) ou leur voiture seul pour se rendre au travail (co-voiturage)	29 % des actifs	475 actifs/an	-7,5
11 000 équivalents véhicules sobres ou utilisant des carburants/motorisations alternatifs	47 % des véhicules	1 100 véhicules /an	-55
Limitation des vitesses	-	-	-20
17 % des trajets routiers longue distance reportés vers le train ou le co-voiturage	17 % des trajets	-	-35

ACTION n° 1.4.1

Développer l'usage des transports en commun et l'intermodalité

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air

Objectif opérationnel 1.1 : Favoriser les alternatives à l'autosolisme et les carburants / motorisations alternatifs

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

1. PEM d'Orange

Le report modal de la voiture individuelle vers des modes alternatifs doit passer par la facilitation de l'intermodalité. Il convient de proposer à l'usager un bouquet de mobilités attractives car il peut ainsi choisir le ou les bons modes en fonction de ses besoins. Dans ces pôles d'échanges multimodaux (PEM), les services suivants, entre autres, peuvent être proposés :

- Disponibilité de plusieurs modes de transport (gare ferroviaire, lignes de bus, parking voitures, autopartage, stationnement vélo, location de vélo ou de trottinettes...)
- Concordance des horaires des bus et trains
- Informations voyageurs et touristique
- Cheminements modes actifs sécurisés, depuis/vers et au sein du pôle
- Accessibilité PMR
- Conditions d'attente de qualité
- Jalonnement vers/depuis et au sein du pôle d'échanges
- Bornes de recharge électrique pour voitures et vélos
- Commerces de proximité, animations

Les travaux de création du PEM à la gare d'Orange touchent à leur fin. Le réaménagement du bâtiment voyageurs et les travaux sur le périmètre intermodal, y compris abri vélos sécurisé, sont achevés. La mise en accessibilité des quais ferroviaires devrait être terminée mi-2023. Ce PEM comporte, entre autres, un parking gratuit de 200 places, une voie verte sur le tracé de la Via Venaissia et des plantations.

Pour poursuivre l'amélioration des conditions d'intermodalité sur la POP, il pourrait être envisagé :

- D'étudier l'opportunité d'un PEM à l'autre gare ferroviaire du territoire (Courthézon)
- D'étudier la faisabilité des deux aires de covoiturage identifiées dans le schéma départemental de 2017 (Courthézon et Jonquières)
- De progressivement monter en gamme sur le PEM d'Orange (notamment le déploiement des services vélo comme le stationnement)

2. Produire une application connectée avec tous les modes de transport

Si l'on souhaite développer l'intermodalité (j'utilise plusieurs modes au cours d'un seul déplacement) ainsi que la multimodalité (demain je n'utilise pas le même mode qu'aujourd'hui parce que j'ai d'autres besoins / contraintes), il est indispensable de proposer un accès intuitif, rapide et en temps réel aux informations quant à l'offre.

Le site internet TCVO propose un plan des lignes, les horaires en temps réel ainsi que des fiches des horaires théoriques et une boutique en ligne après inscription. Le site internet et l'application ZOU, qui permettent de

calculer un itinéraire, intègrent bien l'offre de TCVO. Dans un premier temps, il est conseillé d'améliorer l'accès aux informations sur les transports en commun. Quelques actions possibles :

- Intégrer un calculateur d'itinéraire au site de TCVO ou renvoyer l'utilisateur vers le site ZOU
- Développer une application mobile TCVO
- Formuler la demande auprès de la Région d'amélioration du site et de l'application ZOU, p.ex. pour une meilleure prise en compte des trajets interdépartementaux dans le calculateur d'itinéraires

Dans un deuxième temps, une application propre à la POP pourrait être développée, intégrant entre autres :

- Les différents réseaux de transports en commun
- Les parkings-relais et leur taux de remplissage
- Les parkings de covoiturage et leur taux de remplissage
- Les aménagements cyclables et les éventuels (futurs) services vélo

Une telle application risque d'être relativement complexe. Par ailleurs, l'offre vélo et de parking-relais semble assez peu développée, c'est pourquoi il pourrait être opportun de ne pas tout de suite créer une application ambitieuse intégrant tous les modes.

COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
Structure(s) : PEM : POP, Commune d'Orange, Région, Etat ; application : POP		Structure(s) : PEM : SCNF, POP ; application : prestataire externe		
Référent (s) : Quentin THOMAS David MORALES		Référent (s) : Quentin THOMAS David MORALES		
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Résidents, actifs, visiteurs		Région, SNCF, département, opérateurs d'autopartage et de location de vélos		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES		- Schéma directeur d'accessibilité des gares en PACA		
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X (PEM)		X (Application)

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	- Livraison du PEM de la gare d'Orange - Réflexion sur l'aménagement d'autres PEM sur la POP - Améliorer les outils existants en termes d'information voyageurs
2024	- Développer une application mobile TCVO, pouvant accueillir d'autres modes si cela est souhaité dans l'avenir - Etude de faisabilité des aires de co-voiturage
2025	-
2026	-
2027	-
2028	-

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	-
	Moyens humains (ETP)	Intégration des horaires TCVO dans Google : quelques jours par an
	Investissement	Intégration d'un calculateur d'itinéraires au site de TCVO : max. 20 k€ Développement d'une application TCVO : environ 50 – 80 k€

	Recettes/Financements	Fonds mobilité active ³ Appel à projets ADEME
--	------------------------------	---

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transports	Urbanisme

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Fréquentation du nouveau PEM	
Evolution des parts modales domicile-travail	
Nombre d'utilisateurs du site internet et de l'application TCVO	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Application : s'assurer que l'offre tous modes est suffisamment attractive pour justifier une intégration dans une application
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- PEM : fort - Application : moyen	- PEM : fort - Application : moyen	- PEM : fort - Application : faible

³ Fond mobilité active : <https://www.ecologie.gouv.fr/appels-projets-fonds-mobilites-actives-amenagements-cyclables>

ACTION n° 1.4.2

Développer les aménagements cyclables et promouvoir la pratique du vélo

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air

Objectif opérationnel 1.1 : Favoriser les alternatives à l'autosolisme et les carburants / motorisations alternatifs

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Dans la plupart des territoires on observe un taux d'utilisation de la voiture très élevé, même sur des courtes distances. A titre d'exemple, 66% des déplacements domicile-travail intra communaux dans la POP sont réalisés en voiture. Il paraît ainsi évident qu'un grand potentiel de report modal vers les modes actifs existe. Un tel report de la voiture vers la marche à pied ou le vélo aurait un impact très positif en termes de santé, d'environnement, de qualité urbaine, de budget des ménages etc. Le territoire de la POP est d'ailleurs également attractif pour la pratique loisir du vélo, à la journée ou en itinérance, avec la présence de la Via Rhôna (réalisée) et de la Via Venaissia (réalisée entre Carpentras et Jonquières ; prolongement jusqu'à Orange en cours).

Plusieurs orientations stratégiques du CRTE (contrat de relance et de transition écologique) de la POP sont d'ailleurs en lien étroit avec le développement du vélo, par exemple :

- **Favoriser la vitalité économique et la dynamisation des centres historiques des communes** : ici se posent les questions de l'accès aux centres, de leur qualité urbaine, de la clientèle commerciale que l'on souhaite attirer etc.
- **Soutenir un modèle de tourisme premium** : les exigences et dépenses de la clientèle touristique à vélo sont en effet relativement élevées.
- **Favoriser l'itinérance intra-territoriale** : le développement de boucles cyclables peut contribuer à augmenter le volume des visiteurs, leur fidélisation et leur durée de séjour.
- **Développer les écomobilités** : pour le vélo, cela concerne les infrastructures linéaires tout comme les services.

Les besoins des cyclistes peuvent être synthétisés comme suit :

- **Rouler en sécurité** : une infrastructure cyclable dédiée si besoin, mais aussi des voiries partagées et apaisées ; itinéraires loisirs attractifs
- **Se procurer un vélo** : vélocistes, foires au vélo, recyclage et remise en état, aides à l'achat, location courte ou longue durée
- **Savoir faire du vélo** : ateliers de remise en selle, sessions d'apprentissage en contexte scolaire ou en dehors (adultes)
- **Trouver son chemin** : jalonnement, plans, applications
- **Stationner son vélo** : arceaux en libre-accès pour le stationnement courte durée p.ex. proche des commerces, consignes sécurisées pour le stationnement longue durée p.ex. aux arrêts de transport en commun, stationnement résidentiel dans les secteurs avec du logement collectif
- **Réparer et entretenir son vélo** : vélocistes, ateliers d'auto-réparation, ateliers de réparation mobiles
- **Être encouragé et stimulé** : communication, promotion et sensibilisation, évènements, défis. Destinés à la pratique utilitaire et loisir

La présente action est déclinée en trois sous-actions, et porte sur les volets infrastructures (« rouler en sécurité ») et communication (« être encouragé et stimulé »).

1. Réaliser un schéma cyclable intercommunal

La POP élabore en interne un schéma cyclable intercommunal ayant pour objectif de relier l'ensemble des communes entre elles, et visant à la fois la pratique utilitaire et la pratique loisir. Il s'appuie dans un premier temps sur des solutions légères : signalisation, marquage au sol, mise en sens unique etc. La création d'aménagements en site propre sera éventuellement prévue à très long terme. Ces solutions devraient présenter un degré de technicité et d'effort financier limité, et certains tronçons peuvent ainsi gagner en attractivité très rapidement. Néanmoins, il convient de procéder également à la sécurisation de carrefours et à la création de sites propres, sans lesquelles un maillage complet, efficace et sécurisé paraît difficilement envisageable.

Après validation du schéma cyclable, voici quelques actions qui peuvent être réalisées :

- S'assurer de la mise en œuvre efficace du schéma cyclable, en lien avec les communes et selon les recommandations du CEREMA relatifs aux aménagements cyclables
- Former les acteurs locaux dans le réaménagement du réseau viaire, dans la conception d'aménagements cyclables, dans la refonte des plans de circulation ; les conseiller et les orienter vers les ouvrages de référence
- Aider les communes à rechercher les financements
- Définir des outils de suivi pour évaluer les impacts des aménagements
- Compléter le schéma cyclable par un volet « services »

2. Poursuivre la Via Venaissia

La réalisation du tronçon Jonquières – Orange est en cours, un parcours sans interruption entre Orange et Carpentras sera ainsi possible prochainement. A l'avenir la Via Venaissia (V861) pourrait être connectée à la ViaRhôna (EV17) et à la Méditerranée à Vélo (EV8) / Véloroute du Calavon. Ces aménagements ciblent généralement des touristes et excursionnistes, mais peuvent également être support de la pratique utilitaire.

Une fois le tronçon Jonquières – Orange réalisé, voici d'autres actions possibles :

- Avec les communes et le département, lancer les études pour l'aménagement d'itinéraires supplémentaires, comme les liaisons Orange – ViaRhôna ou Orange – Piolenc.
- Dans les communes traversées, se servir de la dorsale « Via Venaissia » pour y connecter des aménagements desservant les points d'intérêt (touristique et utilitaires).
- Communiquer sur l'ouverture du nouveau tronçon, éventuellement organiser des évènements.
- En lien avec l'Office de Tourisme et les acteurs du secteur, travailler une stratégie autour du vélo loisir (labellisation « Accueil Vélo », communication...).

3. Communiquer sur l'usage du vélo

La communication sur l'usage du vélo peut avoir un bon rapport entre investissement et impacts, mais il faut élaborer une stratégie pertinente et le territoire doit être suffisamment « cyclable » pour que la communication soit crédible.

Voici quelques éléments pouvant guider cette stratégie de communication :

- Elaborer une campagne généraliste ou concentrée sur des messages spécifiques : santé, économies, impact environnemental, efficacité et flexibilité, solutions intermodales, offre existante (ou récente) d'aménagements et de services, détente et découverte...
- Quels publics et quels motifs viser ? Actifs, touristes, jeunes, seniors, les motifs achat, loisir...
- La campagne peut utiliser différents canaux : réseaux sociaux, radio, presse écrite, sites internet et magazines des collectivités, affiches, évènements, bourse aux vélos, défis, communication interne des collectivités, stands sur marché ou salon, identification de points-relais dans les communes...
- La campagne, temporaire ou pérenne, peut d'ailleurs inclure tous les modes alternatifs à l'autosolisme, et pas uniquement les modes actifs.

<ul style="list-style-type: none"> Quels partenaires ? Collectivités voisines ou supra, entreprises, Office du Tourisme, réseaux de transport en commun... 			
COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION	
Structure(s) : Schéma cyclable : POP, Via Venaissia : Département, communication : POP		Structure(s) : Schéma cyclable : POP et communes, Via Venaissia : Département, communication : POP et communes	
Référent (s) : Quentin THOMAS – Maxime BEUGNON		Référent (s) : Selon Montage de l'opération	
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)	
Résidents, actifs, touristes et visiteurs		Région, département, communes, CAUE, associations locales de cyclistes, professionnels du vélo, entreprises	
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES		<ul style="list-style-type: none"> Schéma cyclable intercommunal Schéma cyclable Vaucluse 	
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER
		X (Schéma cyclable, Via Venaissia)	
A PRECISER			
		X (Communication)	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des aménagements identifiés dans le schéma cyclable Ouverture du nouveau tronçon de la Via Venaissia (Jonquières – Orange) Elaboration d'une stratégie de communication sur l'usage du vélo
2024	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des aménagements identifiés dans le schéma cyclable Réflexions sur un schéma cyclable plus ambitieux Mise en œuvre de la stratégie de communication sur l'usage du vélo
2025	-
2026	-
2027	-
2028	-

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Entretien d'aménagements cyclables (balayage, fauchage, tonte...) : 30 – 150 € HT / km, à renouveler plusieurs fois par an. Variable selon les types d'aménagements
	Moyens humains (ETP)	Accompagner la mise en œuvre du schéma cyclable, appuyer les acteurs locaux dans la réalisation, élaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication : 0,5 ETP
	Investissement	<p>Exemples de ratios de coûts d'aménagements cyclables au mètre linéaire, HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bandes cyclables sur chaussée revêtue : 30 € Chaussée à voie centrale banalisée : 40 € Voie verte sur chemin existant ou ancienne voie ferrée : 180 € Piste cyclable bidirectionnelle en enrobé sans busage : 200 € <p>Supports de communication : très variable selon l'ambition.</p>
	Recettes/Financements	<p>Financements :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fonds mobilités actives Région

		<ul style="list-style-type: none"> Département du Vaucluse DETR/DSIL
--	--	--

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transports	Tourisme, urbanisme

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	X		
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air	X		
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Mètres linéaires d'infrastructure cyclable déployé	
Typologies et attractivité des infrastructures réalisées	
Fréquentation des infrastructures	
Dépenses touristiques sur le territoire liées aux itinérants à vélo	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Schéma cyclable : <ul style="list-style-type: none"> Concertation avec riverains, commerçants, usagers et non-usagers Degré d'ambition quant au rééquilibrage du partage de l'espace public
	Via Venaissia : <ul style="list-style-type: none"> En lien avec la réalisation de l'infrastructure, élaborer une stratégie d'accueil, communiquer

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Faible

ACTION n° 1.4.3
Promouvoir la mobilité électrique
Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air
Objectif opérationnel 1.1 : Favoriser les alternatives à l'autosolisme et les carburants / motorisations alternatifs

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Sur le territoire de la POP, les transports présentent le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre et une des principales sources de pollution de l'air. La transition écologique des mobilités est au cœur des engagements européens, nationaux et locaux. Ces engagements visent ainsi à décarboner les transports. Cela passe notamment par des mesures telles que :

- Le vote du parlement européen en faveur de l'interdiction à partir de 2035 de la vente de véhicules légers (<3,5t) neufs à moteur essence ou diesel. La décarbonation complète du secteur des transports est prévue pour 2050,
- Les obligations de verdissements des flottes de transport en commun,
- La multiplication des points de recharge pour les véhicules électriques,
- L'accélération de l'évolution des flottes d'entreprises/d'administrations et des loueurs vers 100% de véhicules à faibles et très faibles émissions (VTFE),
- Des aides de l'Etat pour accompagner l'achat de véhicules électriques.

Le territoire se doit ainsi d'accompagner à son échelle la décarbonation des transports. Un des leviers est le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) dans l'espace public, pour permettre au plus grand nombre d'utiliser des véhicules électriques à batterie, indépendamment de la disponibilité d'une borne de recharge à domicile ou au lieu de travail.

La compétence d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques appartient à la commune, mais elle peut être transférée, p.ex. à une autorité organisatrice de la distribution d'énergie. Ce rôle est assumé par le SEV 84, qui a déjà implanté 4 bornes sur la POP.

Afin d'assurer une cohérence dans le développement des bornes de recharge ouvertes au public, le SEV a entrepris l'élaboration d'un Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) tel que rendu possible par la loi d'orientation des mobilités (n° 2019-1428 du 24 décembre 2019) dans son article 68. Il a été déposé en Préfecture en janvier 2023.

Le SDIRVE définit les priorités d'action pour aboutir à une offre de recharge coordonnée entre les différents maîtres d'ouvrage publics et privés, cohérente avec les politiques locales et adaptée aux besoins et aux spécificités du territoire. Dans ce cadre, les acteurs publics du département (collectivités, institutions, distributeurs d'énergie, etc.) sont associés.

Le rôle de la CCPOP peut être d'échanger avec le SEV et les communes sur les lieux d'implantation et les puissances de charge, ainsi que de participer à la communication sur la présence d'IRVE.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION
Structure(s) : SEV 84	Structure(s) : SEV84, communes
Référent (s) : Alexandre THOMAS	Référent (s) : Alexandre THOMAS et référents communaux
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)
Tous les résidents et visiteurs du territoire en séjour ou en transit qui utilisent des véhicules électriques (VE). Plus particulièrement les utilisateurs de VE sans borne de recharge à domicile	SEV84

DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	- Schéma directeur IRVE en Vaucluse		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	X		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	- Transfert de la compétence IRVE des communes au SEV84
2024	- Installation des IRVE
2025	- Installation des IRVE
2026	
2027	-
2028	-

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	-
	Moyens humains (ETP)	Participation à une campagne d'information sur les IRVE : 1 jour/mois
	Investissement	Installation de bornes de recharge : 30-60 k€ par borne (qui peut alimenter le plus souvent 2 véhicules simultanément)
	Recettes/Financements	ADEME ⁴

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transports	-

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie		X	
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
---	---------------------------

⁴ [https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220907/soutien-deploiement-stations-recharge-vehicules-electriques-legers-poids#:~:text=et%20poids%2Dlourds-,Soutien%20au%20d%C3%A9ploiement%20de%20stations%20de%20recharge%20pour,%C3%A9lectriques%20l%C3%A9gers%20et%20poids%2Dlourds&text=Cet%20appel%20%C3%A0%20projets%20\(AAP,v%C3%A9hicules%20%C3%A9lectriques%20et%20hybrides%20rechargeables.](https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220907/soutien-deploiement-stations-recharge-vehicules-electriques-legers-poids#:~:text=et%20poids%2Dlourds-,Soutien%20au%20d%C3%A9ploiement%20de%20stations%20de%20recharge%20pour,%C3%A9lectriques%20l%C3%A9gers%20et%20poids%2Dlourds&text=Cet%20appel%20%C3%A0%20projets%20(AAP,v%C3%A9hicules%20%C3%A9lectriques%20et%20hybrides%20rechargeables.)

Nombre de IRVE déployées, répartition géographique, taux d'utilisation	
--	--

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	IRVE : lieux d'implantation garantissant un bon taux d'utilisation ; tarification ; facilité d'utilisation
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Moyen

II.5 REDUIRE LES NUISANCES ET POLLUTIONS ROUTIERES

ACTION n° 1.5.1
Réduire les flux automobiles, fluidifier le trafic et réduire la vitesse sur l'autoroute
Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air
Objectif opérationnel 1.5 : Réduire les nuisances et pollutions routières

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION
<p>1. Réduire les flux automobiles en transit dans le centre-ville, et requalifier des voiries pour favoriser la qualité urbaine</p> <p>Ce projet est en cours de réalisation et a des liens étroits avec la création de la déviation routière par l'Est d'Orange, qui devrait contribuer à une réduction du trafic en transit sur la RN7 / boulevard Daladier qui traverse la ville. Les travaux sur 950 mètres du boulevard Daladier sont en cours ; la largeur de la chaussée sera réduite et une attention particulière sera portée sur la circulation des modes actifs (bande cyclable, trottoirs aux normes, passerelle piétonne au-dessus d'un cours d'eau, aménagement qualitatif, mobilier urbain, éclairage). Ces aménagements ont vocation à favoriser la marche à pied ainsi que le vélo. Les nuisances routières en ville devraient se voir réduites, le cadre de vie amélioré. Le montant des travaux sur ces 950 mètres s'élève à 7 M€ dont le financement provient notamment de la POP.</p> <p>Quant à la déviation, celle-ci n'est pour l'instant pas prévue d'aller du Nord au Sud, mais uniquement de l'Est au Sud d'Orange. Les travaux des sections 1 et 2 commenceront en juillet 2023 pour une durée de 3 ans. Les études d'impact réalisées dans le cadre des études du projet tendent à démontrer une réduction du transit routier sur le centre-ville d'Orange.</p> <p>Les études menées dans le cadre du dossier d'autorisation de la déviation ont montré que cet aménagement va entraîner une augmentation globale du trafic sans augmenter l'impact sanitaire. Il sera important de veiller à ce que la réalisation de la déviation ne soit pas l'occasion de créer de nouvelles zones d'activités et de développer l'implantation d'entrepôts logistiques qui consomment de l'espace non urbanisé, imposent le recours aux véhicules individuels et entraînent une augmentation du trafic routier (camions, véhicules individuels).</p> <p>Les zones situées le long du tracé de la déviation ne pourront pas être ouvertes à l'urbanisation (réalisation de logement) afin d'éviter d'exposer de nouvelles populations au bruit et à la pollution.</p> <p>2. Fluidifier le trafic de transit au péage d'Orange, grâce au projet d'échangeur A7-A9</p> <p>L'échangeur autoroutier A7-A9 est à l'heure actuelle un échangeur incomplet : les échanges entre ces autoroutes, dans le sens « depuis le Sud, vers le Sud » ne sont possibles qu'en sortant de l'autoroute au péage</p>

d'Orange, en faisant demi-tour au rond-point Adjudant Nicolas, et en réentrant sur le réseau autoroutier à ce même péage.

Cette pratique pénalise la fluidité du trafic autour du péage d'Orange et crée des nuisances sonores et de la pollution, subies par les riverains du secteur.

Il s'agit d'un projet lancé par ASF. La POP dispose encore de peu d'informations sur le sujet.

Si la création d'un échangeur complet fluidifiera sans doute les circulations automobiles (avec peut-être même des impacts au niveau d'Avignon), il reste à évaluer les effets globaux en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES, puisqu'une circulation facilitée sur une autoroute pourra logiquement conduire à une hausse des kilomètres parcourus.

L'impact sanitaire de cet aménagement devra également être évalués sur la population riveraine de l'échangeur que sur les populations susceptibles de bénéficier de cet aménagement notamment les habitants riverains de la rocade d'Avignon.

3. Réduire la vitesse sur les autoroutes à 110 km/h au passage de la ville d'Orange et de Courthézon

La POP, située à l'intersection de deux autoroutes très empruntées (A7 et A9), est particulièrement impactée par les nuisances liées à ces infrastructures. Une réduction de la limitation de vitesse de 130 à 110 km/h aurait des effets bénéfiques pour le territoire, mais aussi pour les usagers de l'autoroute et la société dans son ensemble. La POP peut proposer ce projet à ASF, exploitant des deux autoroutes en question.

Les arguments en faveur d'une telle réduction sont nombreux :

- Baisse des émissions de gaz à effet de serre
 - o Réduction des émissions CO₂ d'environ un quart
- Baisse des émissions de polluants atmosphériques, avec des impacts bénéfiques directs sur les personnes habitant et travaillant près de l'autoroute
- Economies de carburant : baisse des factures et ralentissement de l'épuisement des ressources fossiles
 - o En diminuant la vitesse de 130 à 110 km/h, la consommation baisse en moyenne de 25%
 - o Si tout le réseau autoroutier national était limité à 110 km/h, des économies d'environ 125 € par ménage chaque année
- Particulièrement intéressant pour les véhicules électriques, de plus en plus nombreuses, dont l'autonomie se voit prolongée à plus faible vitesse
- Des accidents moins graves
- Moins de congestions
- Moins de bruit
- Les temps de parcours sont rallongés de peu : 4 minutes sur un trajet de 50 km, 8 minutes sur un trajet de 100 km etc. (à vitesse constante). Un bon nombre de trajets quotidiens sont plus courts que cela, et des trajets plus longs sont parcourus de manière plutôt occasionnelle – ces pertes de temps paraissent donc acceptables.
- Un fois décidée, cette action peut être réalisée immédiatement, en changeant simplement la signalétique autoroutière et en mettant en place des contrôles. Les effets seront donc également immédiats, avec des coûts négligeables.

Source des données quantitatives :

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/plus-de-pouvoir-d-achat-moins-d-emissions-de-co2-ce-que-l-on-gagne-en-ralentissant-sur-autoroute-3746195>

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION
Structure(s) : requalification N7 (boulevard DALADIER) : POP ; déviation RN7 : Etat/CD84 ; échangeur : ASF ; 110 km/h : ASF	Structure(s) : requalification : POP (boulevard DALADIER) : POP ; déviation RN7 : Etat/CD84 ; échangeur : ASF/POP ; 110 km/h : ASF, ville d'Orange

Référent (s) : POP : Christophe LAINE ; Etat/CD84 : Fabien RUTY ; ASF : Maud JOURDHEUIL	Référent (s) : POP : Christophe LAINE ; Etat/CD84 : Fabien RUTY ; ASF : Maud JOURDHEUIL		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Riverains des axes routiers, toute personne se déplaçant dans le centre d'Orange, usagers des autoroutes	AtmoSud		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	X (requalification)	X (110 km/h + Déviation RN7)	X (échangeur)

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition argumentée à ASF de réduire la limitation des vitesses sur les autoroutes - Poursuite des travaux sur la N7 (boulevard Daladier), - Début travaux déviation RN7, - Echanges avec ASF sur le projet d'échangeur ; lancement d'études sur les impacts locaux et globaux
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la limitation à 110 km/h sur les autoroutes A7 et A9 sur le territoire de la ville d'Orange (ou à proximité des zones urbanisées ?) - Poursuite des travaux sur la N7 (boulevard Daladier), - Poursuite des travaux déviation RN7, - Poursuite des études sur les impacts du projet d'échangeur
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Fin des travaux sur la N7 (boulevard Daladier), - Poursuite des travaux déviation RN7, - En fonction des résultats des études sur l'échangeur, début des travaux. Calendrier notamment dépendant d'ASF
2026	<ul style="list-style-type: none"> - Fin des travaux de déviation de la RN7.
2027	-
2028	-

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	-
	Moyens humains (ETP)	110 km/h : 1 jour / mois pendant quelques mois pour soumettre à ASF une proposition argumentée
	Investissement	7 M€ pour la réhabilitation de la N7 (boulevard Daladier). 43 M€ pour la déviation RN7. Echangeur : coûts inconnus ; sans doute principalement portés par ASF.
	Recettes/Financements	Etat, ville d'Orange, département, région, POP, ASF.

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transports	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique		X	

Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de kilomètres d'autoroute limités à 110 km/h	
Vitesse moyenne pratique sur les autoroutes ; taux de dépassement des limites	
Linéaire de voiries urbaines réaménagé avec des mesures d'apaisement de la circulation et d'amélioration de l'offre pour les modes actifs	
Nombre de km évités	
Réduction du trafic au péage d'Orange	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	<p>Requalification : assurer les continuités cyclables et piétonnes au-delà des 950m réaménagés. Etudier les impacts globaux en termes d'émissions de GES en lien avec la création de la déviation.</p> <p>Echangeur : étudier les impacts globaux en termes d'émissions de GES.</p> <p>110 km/h : prévoir des contrôles.</p>
--	---

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Requalification : élevée	- Requalification : élevée	- Requalification : élevée
- Déviation RN7 : élevée	- Déviation RN7 : élevée	- Déviation RN7 : élevée
- Echangeur : élevée	- Echangeur : élevée	- Echangeur : élevée
- 110 km/h : faible	- 110 km/h : faible	- 110 km/h : faible

II.6 PROMOUVOIR LES AMENAGEMENTS ET CONSTRUCTIONS DURABLES FAVORABLES A LA SANTE ET A LA BIODIVERSITE

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions doivent contribuer notamment à l'atteinte des objectifs suivants :

TRANSPORT / MOBILITE			
Objectifs à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an économisés en 2030
6 % des déplacements évités par des politiques d'urbanisme	6 % des déplacements	-	-10

ACTION n° 1.5.1**Végétaliser et désimpermeabiliser les espaces collectifs**

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air

Objectif opérationnel 1.5 : Réduire les besoins de déplacements, favoriser les aménagements et constructions durables

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La végétalisation des espaces publics répond à de multiples enjeux : création de lien social, d'îlots de fraîcheur, participation à la gestion des eaux pluviales.

Dans cet optique, cette action vise à renforcer la végétalisation des espaces publics par :

- La réalisation d'un diagnostic îlots de chaleur à une échelle globale (commune et EPCI), et/ou par typologies d'espaces urbains
- La traduction d'objectifs sous forme de Coefficient de Biotope par Surface développé par l'ADEME (CBS) dans les différentes typologies d'espaces des PLU
- La création d'un groupe de travail intercommunal (formation-action)
- L'exemplarité des projets publics en intégrant une stratégie de végétalisation dans tout aménagement d'espaces publics, qui passe par un diagnostic local, une concertation et proposition de végétalisation, la liste des actions et solutions, et les mesures de suivi et de contrôle des actions
- Des actions de sensibilisation et de pédagogie : accompagner les projets dans le diffus et les citoyens par des recommandations et outils pédagogiques sur le végétal en ville (liste de végétaux adaptés au climat du territoire, possibilités sur la désimpermeabilisation des parcelles, etc.). Dans ce cadre, un guide à destination des communes sera édité et diffusé

La stratégie de végétalisation des aménagements des espaces publics devra intégrer le choix d'espèces végétales non allergisantes.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
Communes concernées	AURAV, CAUE 84		
Référent (s) : Référents communaux	Référent (s) : XXX et référents communaux		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Communes	AURAV, CAUE 84 , gestionnaire dont service espaces verts et services techniques, prestataires de services, concepteurs (urbanistes, paysagistes, architectes, promoteurs), Experts (écologues, pépiniéristes, etc.), Envirobat-BDM.		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2023	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic échelle globale et typologies d'espaces, localisation des principales zones d'ICU (Ilots de Chaleurs Urbains) et IFU (Ilots de Fraîcheurs Urbains) - Elaboration d'un plan d'actions, dont ciblage des opérations exemplaires sur les projets publics ; et stratégie de sensibilisation et pédagogie - Traduction dans le PLU sous forme de CBS - La création d'un groupe de travail intercommunal
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de financement sur les projets publics, en investissement et en fonctionnement - Planification des travaux à réaliser sur les espaces publics avec les communes - Mise en œuvre des supports de communication et sensibilisation

2025	- Lancement des études et démarrage des premiers projets sur les espaces publics
2026	- XXX
2027	- XXX
2028	- XXX

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	
	Moyens humains (ETP)	0,3 ETP
	Investissement	Coût des travaux sur les espaces publics
	Recettes/Financements	Agence de l'eau

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		Urbanisme

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			X
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		X	
Séquestration du carbone			X
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			X
Chiffre d'affaires local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de m ² d'espace public par habitant	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Moyen	- Moyen	- Fort

III. PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENEUVELABLES ET DE RECUPERATION

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Objectifs à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an de production additionnelle en 2030
METHANISATION			
1 petite unité de 78 Nm ³ /h	76 % du potentiel	/	+3,3
SOLAIRE THERMIQUE			
7 500 équivalents logements équipés	45 % du potentiel	750/an	+15
BOIS ENERGIE			
7 chaufferies bois de 0,3 MW chacune	20 % du potentiel	-	5
POMPES A CHALEUR			
2 500 logements équipés de pompes à chaleur aérothermiques ou géothermiques	55 % du potentiel	250/an	+30
CHALEUR FATALE			
30 % du potentiel de récupération	30 % du potentiel	/	+10
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE			
15 970 équivalents places de parking avec ombrières	73 % du potentiel	1 57 places/an	+41,5
11 200 maisons ou 665 bâtiments équipés	22 % du potentiel	1 120 équivalents maisons /an ou 66 équivalents bâtiments /an	+ 70

III.1 DEVELOPPER LA CHALEUR ET LE FROID RENOUVELABLE OU DE RECUPERATION

ACTION N° 2.1.1
Déployer le contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques
Objectif stratégique 2 : Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération.
Objectif opérationnel 2 .1 : Développer la chaleur et le froid renouvelable ou de récupération.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION
<p>Le Contrat Territorial de développement des ENR thermique et de Récupération (CTENR) démarré en 2021 est une démarche mutualisée au niveau départemental dans le cadre d'un contrat entre l'ADEME et le Syndicat d'Energie Vauclusien (SEV) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire émerger des projets d'ENR thermique et de récupération (Maîtrise d'ouvrage public et privé), - Mobiliser les aides à l'investissement du Fonds chaleur pour les énergies suivantes : bois énergie, géothermie pour le chauffage et le refroidissement (sur nappe ou sur sondes), réseaux de chaleur chaud et/ou froid, chaleur fatale, solaire thermique. <p>Cinq projets ont déjà été identifiés dans le territoire et font l'objet d'une note d'opportunité.</p> <p>La démarche permettra de faire bénéficier aux maîtres d'ouvrage intéressés des soutiens suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Note d'opportunité gratuite pour : <ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs publics ou parapublics : collectivités, bailleurs sociaux, établissement de santé, - Les acteurs privés (hors particuliers) : Entreprises industrielles et commerciales, hôtels, campings, bureaux, entreprises agricoles, copropriétés. 2. Aides financières : <ul style="list-style-type: none"> - Aides pour la réalisation des études de faisabilité et éventuelles études associées (par exemple test de réponse thermique pour de la géothermie, etc.) : de 50 à 70% du montant étude HT (soutien financier de la Région). - Aides à l'investissement pour la réalisation des travaux liés à la mise en œuvre d'une source d'énergie renouvelable thermique : elles dépendent du type d'énergie utilisé et de la puissance de l'installation ; elles représentent 30 à 80% du montant travaux HT (soutien financier de l'Ademe et de la Région avec un taux maximum de 45 % des dépenses éligibles pour la Région).

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
SEV	SEV, porteurs de projets concernés.		
Référent (s) : Alexandre THOMAS	Référent (s) : Léonard RICOLLEAU		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Entreprises, Collectivités	ADEME, Région, Communes forestières via la mission régionale bois énergie		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	COTER ADEME / SEV		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	X		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Prospection des maîtres d'ouvrage - Réalisation des notes d'opportunité et des études de faisabilité
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des notes d'opportunité et des études de faisabilité - Montage des dossiers Fonds chaleur et réalisation des travaux

2025	- Réalisation des notes d'opportunité et des études de faisabilité - Montage des dossiers Fonds chaleur et réalisation des travaux
2026	- Etude du renouvellement du COTER
2027	-
2028	

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Financement animation : ADEME
	Moyens humains (ETP)	
	Investissement	En fonction des projets
	Recettes/Financements	Fonds chaleur et région : 30 à 80% du montant travaux HT selon les projets

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Industrie, Tertiaire, Agriculture, Résidentiel	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie			X
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)	X		
Séquestration du carbone	X		
Adaptation au changement climatique	X		
Emplois créés			X
Chiffre d'affaires local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de notes d'opportunité	- A renseigner à posteriori
Nombre d'études de faisabilité	- A renseigner à posteriori
GWh/an d'énergie renouvelable thermique produite	- A renseigner à posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Forte

III.2 DEVELOPPER L'ELECTRICITE RENOUVELABLE

ACTION N° 2.2.1

Localiser les zones dé-risquées d'implantation du photovoltaïque et accompagner les projets photovoltaïque

Objectif stratégique 2 : Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération

Objectif opérationnel 2 .1 : Développer la production et la consommation d'électricité photovoltaïque en priorité sur toitures, ombrières de parkings et sites anthropisés dans le respect du paysage

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action sera actualisée lors de sa première revue de projet pour tenir compte de la loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023⁵ notamment pour l'élargir à l'ensemble des énergies renouvelables.

Le solaire photovoltaïque est déjà développé sur le territoire. C'est également la filière possédant le potentiel le plus important (voir diagnostic). Les objectifs de déploiement sont élevés. L'action vise à contribuer à atteindre ces objectifs au travers des actions suivantes :

1. Définir une stratégie de déploiement sur les zones dites « dérisquées »

L'objectif est de réaliser une étude pré-opérationnelle visant à mobiliser l'ensemble du potentiel photovoltaïque (PV) pour des surfaces ne présentant pas de contraintes rédhibitoires (environnement, servitudes, raccordement,..) de façon à planifier son développement pour un déploiement rapide et de grande envergure. L'étude devra permettre notamment de :

- Donner une vision spatiale du potentiel territorial ou patrimonial,
- D'identifier et de hiérarchiser à partir de ce potentiel les surfaces dérisquées à priori disponibles pour accueillir des installations PV,
- Planifier une mobilisation optimale de ce potentiel en équipant un maximum de ces surfaces notamment en constituant des grappes de projets,
- Adopter une vision filière globale en identifiant également les sites qu'il serait approprié d'équiper en solaire thermique,
- Identifier les potentialités d'auto-consommation individuelle ou collective,
- Concerter avec les parties prenantes et évaluer les possibilités de mobiliser les citoyens, les acteurs publics ou privés en vue de projets collectifs, participatifs ou citoyens,
- Identifier les principales caractéristiques économiques des sites d'implantation identifiés et proposer des hypothèses de montage de projet (données juridiques, financières et économiques).

Le travail de localisation nécessitera l'accompagnement d'un AMO qui pourra être financé dans le cadre de l'AMI « Exploitation du potentiel photovoltaïque territorial Foncier dérisqué » (https://www.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/2020 - AMI Foncier De_risque .pdf).

Ce travail devra intégrer un plan de solarisation des fonciers et bâtis publics visant à :

- Identifier le potentiel global
- Hiérarchiser les projets les plus intéressants
- Chiffrer les opportunités et mettre en place une planification de travaux
- Etudier et conseiller les modes de portages adaptés

⁵ <https://www.ecologie.gouv.fr/publication-loi-relative-lacceleration-des-energies-renouvelables>

2. Accompagner les collectivités dans leurs projets

En répondant à l'AMI de l'ADEME « COCOPEOP » (conseillers à destination des collectivités de l'échelon communal pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques), le SEV met à disposition des communes un conseiller pour les aider à monter leur projet de production d'électricité renouvelable. Il s'agit plus concrètement de :

- Diffuser la vision stratégique régionale auprès des collectivités et sensibiliser les élus locaux aux potentiels des filières,
- Appuyer les élus et les équipes techniques dans leurs rôles de facilitateurs et d'accompagnateurs lorsqu'un projet est initié par un développeur (Appui et conseils / identification de potentiel / réalisation de notes d'opportunité),
- Accompagner les collectivités dans les premières étapes du montage d'un projet PV en coordination avec les animateurs locaux de projets PV (Centrales Villageoises, Energie Partagée, etc.) via une assistance pour la réalisation d'études préalables / montage dossiers subvention / négociation.

3. Réaliser le projet sur les bassins écrêteurs de crues de l'ASA de la Meyne

L'objectif est d'installer une production photovoltaïque sur les cinq bassins d'écrêtement des crues de l'ASA de la Meyne situés au Nord-Est de la Ville d'Orange. Les bassins concernés représentent une superficie utile d'environ 15,8 hectares pour un projet estimé à 23,1 MWc.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
POP	EDF renouvelables, ASA Meyne		
Référent (s) : Christophe LAINE	Référent (s) : EDF renouvelables : Irene ARTIGAS TARODO		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Entreprises, Collectivités	CEN Paca, BA115, Chambre agriculture 84, SM SCOT BVA, SDIS 84, Commune d'Orange-Urbanisme, ENEDIS		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	X		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	- Projet bassins ASA Meyne : Dépôt et instruction des dossiers réglementaires, Enquête publique
2024	- AMI Foncier dérisqué : Rédaction du cahier des charges de l'étude, Réalisation de l'étude - Accompagnement des collectivités - Projet bassins ASA Meyne : - Préparation du dossier pour l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie et candidature (mai 2024) ; Projet lauréat (Août 2024) ; Préparation du chantier et lancement de la construction de la centrale (Décembre 2024), dans le respect des contraintes environnementales (pas de démarrage de chantier après le 1er mars).
2025	- AMI Foncier dérisqué : réalisation des projets - Accompagnement des collectivités - Projet bassins ASA Meyne : Fin de construction et Mise en service (Octobre 2025)
2026	- AMI Foncier dérisqué : Réalisation des projets - Accompagnement des collectivités - Projet bassins ASA Meyne : Exploitation. Suivis environnementaux annuels réalisés des experts naturalistes.
2027	- Projet bassins ASA Meyne : Exploitation. Suivis environnementaux annuels réalisés des experts naturalistes.
2028	

BUDGET	Fonctionnement (hors ETP)

PREVISIONNEL	Moyens humains (ETP)	AMI Foncier dérisqué : 0,05 ETP (gestion AMI) Projet bassins ASA Meyne : 0,5 ETP pour montage
	Investissement	AMI Foncier dérisqué⁶ : en fonction des projets Projet bassins ASA Meyne : 20 M€ (CAPEX)
	Recettes/Financements	Région SUD : Plan solaire ⁷ Banque des Territoires : Soutien pour les projets supérieurs à 100 kW via une prise de participation en fonds propres dans la société de portage de projet. Projet bassins ASA Meyne : fonds propres EDF Renouvelables et financement complément de rémunération CRE

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air	X		
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)	X		
Séquestration du carbone	X		
Adaptation au changement climatique	X		
Emplois créés		X	
Chiffre d'affaires local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
GWh d'énergies renouvelables produits	- ASA Meyne : 33 GWh/an (2 136 T/ eq CO ₂ évitées annuellement).
Nombre de projets publics accompagnés	- Un par an

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DÉGRE DE COMPLEXITÉ		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Forte	- Forte

⁶ <https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/plan-solaire-ami-foncier-derisque>

⁷ https://oreca.maregionsud.fr/fileadmin/Documents/Appels_a_projets/2022_-_Plan_Solaire_R%C3%A9gional.pdf

III.3 DEVELOPPER LA METHANISATION ET VALORISER LES COMBUSTIBLES SOLIDES DE RECUPERATION

ACTION n°2.3

Étudier la faisabilité d'une installation de méthanisation et d'une unité de valorisation des combustibles solides de récupération

Objectif stratégique 2 : Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération

Objectif opérationnel 2.3 : Développer la valorisation énergétique des déchets

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Sur Le Pays d'Orange en Provence, il existe une production de biogaz, estimée à 6,8 GWh/an, liée à la turbine ORC du site Delta déchets à Orange exploitée par DALKIA BIOGAZ. Le diagnostic du PCAET a estimé un potentiel de développement de la méthanisation de +/- 12 GWh/an, en valorisant résidus de cultures, déchets des industries agro-alimentaires et les autres biodéchets.

Dans ce contexte, le Pays d'Orange en Provence a retenu l'objectif d'étudier la faisabilité d'une unité de méthanisation sur le territoire, ainsi que la faisabilité d'une unité de valorisation des combustibles solide de récupération (CSR). Cette unité de valorisation des CSR est en lien avec le projet UTVPRO (Unité de Traitement et de Valorisation du Pays Réuni d'Orange), elle permettrait de valoriser « énergétiquement » sous cette forme de CSR des déchets non recyclable et non valorisable autrement.

Pour étudier la faisabilité d'une unité de méthanisation il convient d'affiner la connaissance du gisement de biodéchets pouvant être valorisés, analyser les contraintes et atouts de chaque partenaire, identifier les sites potentiels, valoriser les digestats et réaliser une étude économique sur la réalisation d'une unité commune.

Le contenu de l'étude pourrait donc être le suivant :

- Actualiser le diagnostic existant, avec une attention particulière sur la valorisation des déchets et des boues de STEP,
- Identifier les principaux partenaires potentiels : STEP, « producteurs » de biodéchets, mais aussi agriculteurs, collectivités, et industries agroalimentaires,
- Caractériser les atouts et éventuelles contraintes pour chaque partenaire,
- Identifier des sites potentiels,
- Vérifier la possibilité de réinjection dans le réseau gaz auprès de GRDF. Le diagnostic du PCAET estime que le potentiel de matière méthanisable ne permet pas d'envisager l'injection, mais seulement la cogénération. Au regard des évolutions constantes des aides et tarifs d'achats, il sera opportun une fois le gisement actualisé (tâche 1) de prévoir un échange avec GRDF à ce sujet,
- Étudier la gestion des digestats en lien avec la DDT et la Chambre d'Agriculture,
- Accompagner le montage de projets : accompagner dans le choix de l'implantation et le circuit de déchet à partir de l'étude de gisement,
- Accompagner l'émergence du projet et son acceptabilité suffisamment en amont : Intégrer la gestion des odeurs de digestats, les risques de pollution et l'incidence du trafic vers et depuis le méthaniseur.

Dans le cadre du consortium Métha'Synergie⁸, les porteurs de projet peuvent bénéficier d'un pré-diagnostic par le GERES en collaboration avec GRDF. Cette aide est gratuite et permet de déterminer le dimensionnement du

⁸ <https://www.methasynergie.fr/>

projet mais aussi l'ensemble des éléments, acteurs et enjeux à identifier ou à prendre en compte pour le bon avancement du projet.

Pour étudier la faisabilité d'une unité de valorisation des CSR, il convient d'estimer les volumes potentiels de CSR et leur qualité, identifier la valorisation de la chaleur, les aides disponibles et sécuriser le projet entre les différentes parties prenantes.

- Estimer les volumes de CSR dont il serait possible de disposer sur le territoire : quantité, mais aussi qualité, régularité, coûts
- Identifier les possibilités de valorisation de la chaleur ainsi produites : réseaux de chaleur urbain, industrie... et pour chaque type de débouchés estimer le modèle économique envisageable.
- Étudier les aides financières pouvant soutenir ce types d'unités (ADEME, Région)
- Sécuriser le montage du projet entre les différentes parties prenantes : POP, UTVPRO, utilisateur de la chaleur, services de l'État.

COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
POP		POP		
Référent (s) : Christophe LAINE		Référent (s) : Christophe LAINE		
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Agriculteurs, collectivités, IAA, « producteurs » de biodéchets		GRDF Chambre d'Agriculture UTVPRO		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES		-		
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
			X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du cahier des charges des études de faisabilité et choix du/des prestataire(s) - Réalisation des études (durée 6 mois) – identification des sites potentiels et études technico économique - Lancement des démarches partenariales et de sensibilisation : STEP, Adème, GRDF, Chambre d'agriculture,
2024	Pour l'unité de méthanisation : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement du collectif de partenaires dans l'émergence du projet - Identification du site et travaux - Lancement de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour sécuriser le financement et sélectionner les entreprises de construction
2025	- Début des travaux de l'installation de méthanisation
2026	- Mise en route de l'installation de méthanisation
2027	
2028	

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Animation, communication,
	Moyens humains (ETP)	0,15 ETP
	Investissement	Étude AMO +/- 15 000 euros

	Recettes/Financements	Région pour les études de faisabilité ⁹ si conforme au cahier des charges Métha'Synergie
--	------------------------------	---

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		X

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie			X
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		X	
Séquestration du carbone		X	
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			X
Chiffre d'affaires local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	X		

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de réunions ou visites de mobilisation des partenaires organisés (agriculteurs, entreprises, etc.)	
Étude de faisabilité méthanisation	Réalisation de l'étude
GWh de biogaz	En augmentation
Étude de faisabilité valorisation CSR	Réalisation de l'étude

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Faible	- Moyen pour les études de faisabilité - Forte pour une unité de méthanisation

⁹ <https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/etude-de-faisabilite-pour-des-projets-de-methanisation#:~:text=Quelle%20est%20la%20nature%20de,%E2%82%AC%20d'aides%20par%20projet.>

IV. DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

IV.1 PRESERVER ET REDEVELOPPER UNE ECONOMIE AGRICOLE DURABLE

ACTION n° 3.1.1
Promouvoir un système alimentaire territorial durable
Objectif stratégique 3 : Développer une économie locale et circulaire
Objectif opérationnel 3.1 : Préserver et redévelopper une économie agricole durable

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION			
<p>Afin de dynamiser l'activité agricole et de promouvoir une alimentation saine et durable, la POP souhaite se doter d'un projet alimentaire territorial (PAT). Les principaux objectifs de cette démarche sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les circuits-courts et la valorisation de la production agricole locale dans l'alimentation locale notamment dans l'approvisionnement des cantines scolaires, - Mutualiser les compétences locales et identifier les leviers pour une meilleure adéquation entre offres et besoins (ex. accès au foncier, diversification des cultures, transformation locale, conversion bio, ...). 			
COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION	
POP		Chambre d'Agriculture	
Référent (s) :		Référent (s) : Céline CARDINALE	
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)	
Tous les acteurs du secteur agricole, les producteurs et les consommateurs		Chambre agriculture de Vaucluse, Chambre de métiers pour la transformation, Agribio 84, Bio PACA, ADEAR, SAFER, Terre de liens, Plateforme Agrilocal	
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER
			X
PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER			
2023	-		
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Définition du cahier des charges du PAT avec les principaux partenaires de la CCPRO - Lancement de la consultation 		
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du PAT : <ul style="list-style-type: none"> a. Diagnostic b. Stratégie - Plan d'actions 		
2026	- Mise en œuvre de la feuille de route du PAT et suivi annuel		
2027	- Mise en œuvre de la feuille de route du PAT et suivi annuel		
2028	Mise en œuvre de la feuille de route du PAT et suivi annuel		

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	AMO d'élaboration du PAT : +/- 40 000 euros pour 2023/2024
	Moyens humains (ETP)	0,5 ETP pour suivre l'élaboration du PAT puis le suivi des actions
	Investissement	A définir selon plan d'actions du PAT
	Recettes/Financements	Labellisation PAT permet de solliciter des financements de l'AAP PAT (émergence PAT et développement de projets)

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Agriculture	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération		X	
Réseaux d'énergie	X		
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			X
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			X
Séquestration du carbone			X
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés		X	
Chiffre d'affaires local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	X		

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Fin 2023, l'étude d'élaboration du PAT est lancée	
Fin 2024, le PAT est défini et le comité de suivi est en place	
Nombre de projets/actions du PAT réalisés	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Mobiliser assez de financement pour que le PAT se concrétise au travers d'actions et d'impacts territoriaux
--	---

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Fort

IV.2 DEVELOPPER LES ECHANGES DE RESSOURCES ET DE FLUX ENTRE ENTREPRISES/INDUSTRIES

ACTION N° 3.2.1
Structurer les acteurs et expérimenter autour de l'économie circulaire
Objectif stratégique 3 : Développer une économie locale et circulaire
Objectif opérationnel 3 .2 : Développer les échanges de ressources et de flux entre entreprises/industries.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION			
<p>L'objectif est de progressivement mettre en place une démarche d'écologie industrielle et territoriale. Cette démarche vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les ressources et les flux disponibles au sein de chaque entreprise, - Détecter des synergies potentielles entre entreprises, - Mettre en relation des entreprises en fonction des synergies identifiées, - Valider des études de la faisabilité économique et technique des actions, - Piloter des actions collectives, - Créer et suivre la plateforme collaborative sur les synergies, - Coordonner des achats groupés, - Choisir des actions de mutualisation et ou de substitution à mettre en place, - Rechercher des partenaires et des financements. <p>L'action s'appuiera sur le Programme Territorial de Synergies Inter-entreprises (PTSI) proposé par la CCI de Vaucluse en partenariat avec l'Institut national de l'économie circulaire, l'ADEME et la Région.</p> <p>Il s'agit de favoriser les échanges de flux et synergies entre entreprises (matières, énergie, services, RH, etc.) en organisant des ateliers inter-entreprises de détection des synergies et en accompagnant les entreprises dans la mise en place des opportunités identifiés.</p>			
COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
POP	CCI du Vaucluse		
Référent (s) : Emilie MATHIEU, Service attractivité économique	Référent (s) : Nathalie DUCHOZAL		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Entreprises	Région SUD		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	-
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Quantification des flux via une plateforme web (Ciblage des diagnostics en fonction du secteur et du potentiel) - Ateliers collectifs par domaine (PTSI) - Audits des entreprises qui ont un potentiel de synergies de substitution
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Audits des entreprises qui ont un potentiel de synergies de substitution - Élaboration et mise en place d'un nouveau plan d'action
2026	- Mise en œuvre du plan d'actions.

2027	-
2028	

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	
	Moyens humains (ETP)	0,2 ETP
	Investissement	En fonction des projets
	Recettes/Financements	Région SUD : AMI Filidéchets

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Industrie, Tertiaire, Agriculture	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie		X	
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels	X		
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)	X		
Séquestration du carbone	X		
Adaptation au changement climatique	X		
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de diagnostics	- A renseigner à posteriori
Nombre d'ateliers collectifs	- A renseigner à posteriori
GWh/an d'énergie fatale récupérée	- A renseigner à posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Forte

IV.3 PREVENIR LA PRODUCTION ET VALORISER LES DECHETS

ACTION N° 3.3.1
Mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés
Objectif stratégique 3 : Développer une économie locale et circulaire
Objectif opérationnel 3 .3 : Prévenir la production et valoriser les déchets

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION			
<p>Le programme d'actions de prévention comporte 10 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le compostage domestique et de proximité, - Réduire la production de déchets verts, - Renforcer la démarche d'Eco-exemplarité, - Sensibiliser le grand public à la prévention des déchets, - Dynamiser l'action STOP PUB, - Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, - Développer le réemploi (espace réemploi en déchèterie), - Réduire les déchets lors des manifestations, - Mettre en place des actions auprès des entreprises : commerces de proximité engagés, - Promouvoir les couches lavables. <p>Le détail de chacune de ces actions sous forme de fiches et le planning associé figurent dans le document PLPDMA de janvier 2019.</p> <p>En parallèle, il sera également nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire respecter l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts des particuliers, des collectivités et des entreprises ; - Rechercher et mettre en place des filières alternatives au brûlage pour les agriculteurs. 			
COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
POP	Voir fiches action du PLPDMA.		
Référent (s) : M. Michel MACAIRE M. Joël SAVRY	Référent (s) : Voir fiches action du PLPDMA.		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Entreprises	Voir fiches action du PLPDMA.		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	PLPDMA de la POP		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	- Voir fiches action du PLPDMA.
2024	- Voir fiches action du PLPDMA.
2025	-
2026	-

2027	-
2028	

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Voir fiches action du PLPDMA.
	Moyens humains (ETP)	Voir fiches action du PLPDMA.
	Investissement	Voir fiches action du PLPDMA.
	Recettes/Financements	Voir fiches action du PLPDMA.

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Industrie, Tertiaire, Agriculture, Résidentiel	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés		X	
Chiffre d'affaires local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	X

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Voir fiches action du PLPDMA.	- Voir fiches action du PLPDMA.

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Forte

V. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTER LE CARBONE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE

V.1 ASSURER UNE GESTION CONCERTEE DES USAGES DE L'EAU, ECONOMISER LA RESSOURCE, PROTEGER LES CAPTAGES D'EAU POTABLE ET LES MILIEUX AQUATIQUES

ACTION n° 4.1.1
Mettre en œuvre les outils de planification et de gestion des eaux et des rivières
Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité
Objectif opérationnel 4.1 : Assurer une gestion concertée des usages de l'eau, économiser la ressource, protéger les captages d'eau potable et les milieux aquatiques

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION
<p>L'eau, ressource indispensable à tous les territoires pour de nombreux usages tels que l'alimentation en eau potable, l'agriculture (irrigation et élevage), les process industriels, les activités de loisirs et de tourisme ou encore la production d'hydroélectricité, est directement impactée par les effets du changement climatique. Une diminution de la ressource en eau en lien avec celui-ci pourrait conduire les différents acteurs du territoire à des conflits d'usages.</p> <p>Pour la POP, les enjeux relatifs à l'eau sont importants. Déjà soumis à la sécheresse, la pression sur cette ressource devrait être renforcée avec le changement climatique.</p> <p>Les documents de gestion à mettre en œuvre sur le territoire sont :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée (SDAGE RM). <p>Le SDAGE RM 2022/2027, approuvé le 18 mars 2022 s'articule autour de 9 Orientations Fondamentales (OF) déclinées en Programme De Mesures (PDM) par bassin versant. Le territoire de la POP s'inscrit dans les bassins versant :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ De l'Eygues ou Aygues / Aigue / Eygue / Æygues (DU_11_02)<ul style="list-style-type: none">○ 18 mesures▪ De la Meyne (DU_11_05)<ul style="list-style-type: none">○ 9 mesures▪ De l'Ouvèze ou Ouvèze Provençale / Ouvèze Vauclusienne (DU_11_08)<ul style="list-style-type: none">○ 25 mesures <p>Diverses opérations relatives à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sont mises en œuvre au travers de différents documents de planification et/ou de programmation.</p> <ul style="list-style-type: none">❖ Concernant le bassin versant de l'Æygues :<ul style="list-style-type: none">▪ Le Contrat de Rivière (CdR), validé par le comité de pilotage en 2015, n'a pas été présentée au comité d'agrément. Il ne fait l'objet d'aucune mise en œuvre.▪ Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), approuvé en 2019, est en cours d'évolution vers un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).❖ Concernant le bassin versant de l'Ouvèze :

- Le contrat de rivière de l'Ouvèze Provençale a été agréé en comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée en 2015 pour une durée initiale de 6 ans (2016-2021). Il est porté et animé par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale.

Le programme d'actions initial du Contrat de Rivière comporte 63 actions réparties en 5 volets, répondant aux différentes problématiques identifiées sur le territoire :

- Volet A : Qualité des eaux au regard des usages
- Volet B1 : Préservation et restauration des milieux aquatiques
- Volet B2 : Gestion concertée et intégrée des risques inondation
- Volet B3 : Gestion concertée et partagée de la ressource en eau
- Volet C : Gouvernance de l'eau et communication/sensibilisation

- La grande majorité des actions du volet B2 ainsi qu'une partie des actions des volets A, B1 et C constituent le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) d'intention. Les deux démarches, contrat et PAPI, sont ainsi étroitement liées et ont le même cadre de concertation : le comité de rivière et les instances associées (comités thématiques et ateliers géographiques).

Le contrat a fait l'objet d'un bilan à mi-parcours (2016-2018) technique et financier présentant les principales actions réalisées ou en cours ainsi que les dépenses engagées par les différents partenaires. Suite au bilan à mi-parcours, il a été décidé de conduire un avenant à ces programmes d'actions pour permettre un engagement complémentaire de 3 ans de la part des financeurs et maîtres d'ouvrage :

- L'avenant du contrat de rivière a été signé en juin 2022 et porte jusqu'en décembre 2024 pour un montant de 25.8 millions d'euros.

- L'avenant du PAPI a été signé le 25 juin 2020 par le Préfet coordonnateur de bassin et porte jusqu'en juin 2023.

❖ Dans ce cadre, la POP :

- Mettra en œuvre la compétence Eau et Assainissement,
- Contribuera à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI,
- Participera à la mise en œuvre d'une gestion intégrée de l'eau à l'échelle de son territoire,
- S'engagera en tant que porteur de projet et/ou partenaire au déploiement de la TVB (Trame Verte et Bleue),
- S'engagera en tant que porteur d'action et/ou partenaire à partager et échanger les informations relatives à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (aspect qualitatif et quantitatif de l'eau / usages de l'eau / biodiversité / risques).

L'identification des milieux humides sur le territoire, leur protection mais aussi la possibilité de leur intégration dans des projets d'aménagement pourra faire l'objet d'un volet spécifique dans cette planification d'actions.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
Structure(s) : POP, SMEA, ASA MEYNE, SMOP	Structure(s) : POP, SMEA, ASA MEYNE, SMOP		
Référent (s) : Mélissa AURELLE : POP Frank SOUCIET : ÆYGUES Olivier NAVARRO : ASA MEYNE Audrey CECCALDI : SMOP	Référent (s) : Mélissa AURELLE : POP Frank SOUCIET : ÆYGUES Olivier NAVARRO : ASA MEYNE Audrey CECCALDI : SMOP		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Le territoire	Syndicats de rivière : SMEA / SMOP Etablissement Public Administratif : ASA Meyne Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse (AERM&C), Régions : Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Départements : Vaucluse, Drôme et Hautes-Alpes		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	- XXX		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	X		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2023	- Evaluation des contrats rivière
2024	- Evaluation mi-parcours du SDAGE
2025	-
2026	-
2027	- Fin du SDAGE 2022/2027
2028	-

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	
	Moyens humains (ETP)	Suivi dans le cadre du fonctionnement de la collectivité au regard des compétences
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		Ressources en eau

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			X
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			X
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Suivi des objectifs du SDAGE	
Evaluation de la mise en œuvre du PDM	
Bilan de la mise en œuvre des contrats de rivière	
Bilan de la mise en œuvre des PGRE	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Elevé	- Elevé	- Moyen

ACTION n° 4.1.2**Recherche et mise en exploitation de nouvelles ressources en eau potable**

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité

Objectif opérationnel 4.1 : Assurer une gestion concertée des usages de l'eau, économiser la ressource, protéger les captages d'eau potable et les milieux aquatiques

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Les besoins en eau vont s'accroître en raison du développement des territoires aussi bien résidentiels que touristiques, comme des sollicitations agricoles mais aussi du changement climatique.

Face à cette évolution, plusieurs mesures sont opérées à l'échelle du territoire : limitation des consommations d'eau selon les usages lors des périodes estivales, action contre la pollution des eaux (périmètre de protection des captages de Courthézon et de Jonquières par exemple), recherche de nouvelle ressource.

Sur ce dernier point, le bassin versant de l'Aigues est identifié comme vulnérable pour la ressource en eau et des actions fortes d'adaptation au changement climatique doivent être prévues. La ressource en eau de Russamp sur la commune d'Orange se situe en zone de répartition des eaux où s'applique des diminutions de prélèvements liées à la mise en place du plan de gestion de la ressource en eau de l'Aigues. A ce titre les communes d'Orange et de Caderousse doivent prévoir une nouvelle ressource en eau afin de pouvoir augmenter leur population mais également sécuriser l'unique ressource en eau de Russamp.

Cette action vise ainsi à faire l'inventaire des ressources, étudier la faisabilité des ressources exploitables et mettre en œuvre la création d'un nouveau captage d'eau. Les études ont été lancées en 2018 et se termineront en 2023 avec pour objectif l'identification d'un nouveau site de production (site identifié à ce jour sur la commune de Caderousse en attente des retours de modélisation hydrogéologique pour définir l'impact du prélèvement sur le milieu). Une fois cette première étape terminée une étude de faisabilité technique sera réalisée afin d'identifier les possibilités de raccordement des deux communes. En fonction de la solution retenue, il s'en suivra alors la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et les travaux.

Cette action concerne également la thématique de la réutilisation des eaux usées.

COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
POP		POP		
Référént (s) : Christophe LAINE		Référént (s) : Christophe LAINE		
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Agriculteurs, citoyens		ARS ; DDT Syndicats de rivière : SMEA / SMOP Etablissement Public Administratif : ASA Meyne Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse (AERM&C), Régions : Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Départements : Vaucluse, Drôme et Hautes-Alpes		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES		Stratégie départementale Irrigation en Vaucluse à l'horizon 2028 ¹⁰		
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X (identification)	X (faisabilité)	X (MOE et travaux)

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

¹⁰ Mars 2022, Département de Vaucluse, « *Stratégie départementale irrigation en Vaucluse à l'horizon 2028* », 52 p.

https://www.vaucluse.fr/fileadmin/Documents_PDF/Nos_territoires/Agriculture_Vauclusienne/2022/SC_HEMA-IRRIGATION-A4-OK-BD.pdf

2023	- Fin de le phase 5 (phase finale) de l'étude d'identification d'une nouvelle ressource
2024	- Lancement de l'étude de faisabilité technique et réglementaire et recherche de financement
2025	- Poursuite des études de faisabilité technique et réglementaire
2026	- Lancement des études de maîtrise d'œuvre
2027	- Lancement des travaux (durée inconnue à ce jour – attente étude de faisabilité technique)
2028	-

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	75 000€TTC (étude d'identification) 150 000 €TTC (étude de faisabilité technique et réglementaire) Etude de maîtrise d'œuvre – Non définie à ce jour Travaux – Non définie à ce jour
	Moyens humains (ETP)	
	Investissement	En fonction du projet retenu
	Recettes/Financements	En fonction du projet retenu

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			X
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Identification d'une nouvelle ressource exploitable pour exploitable pour les besoins AEP des communes d'Orange et Caderousse	
Création d'un nouveau captage et raccordement des communes d'Orange et Caderousse	Nouveau captage pour Orange et Caderousse

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Fort	- Fort	- Fort

V.2 RENFORCER LES OUTILS DE GESTION ET DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS

ACTION n°4.2.1

Prévenir et gérer les inondations et les incendies de forêts

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité

Objectif opérationnel 4.2 : Renforcer les outils de gestion et de prévention des risques

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La vulnérabilité aux inondations a beaucoup augmenté avec le développement de l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols renforce le risque d'inondation, qui est très fort sur les bassins versants de l'Aigues et de l'Ouvèze, notamment lors d'épisodes de précipitations intenses.

Le Rhône est quant à lui également concerné par le risque inondation mais avec une dynamique de bassin versant bien différente, avec des hausses de niveau saisonnières.

Ces risques naturels font l'objet d'études spécifiques et d'outils de planification à différentes échelles :

- Les PPRi, ou plans de prévention des risques d'inondation (Meyne-Ayguès; Ouvèze ; Rhône)
- Un PAPI (Ouvéze) – Programme d'action et prévention contre les inondations, qui a permis d'engager des études d'aménagement et de mobiliser des fonds dédiés, qui devrait se poursuivre sur un programme de travaux en 2024.
- Le Plan Rhône, qui a permis d'élaborer une stratégie 2004-2025 sur tous les enjeux associés au fleuve, y compris le risque inondation.

Il y a également un enjeu à prévenir les incendies et à faciliter les moyens d'intervention pour éviter leur extension. Deux axes sont envisagés :

1) La mise en place des moyens de lutte contre les incendies :

- L'élaboration et la mise en œuvre des schémas communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie : état des lieux des équipements et ouvrages, identification des risques à défendre, amélioration des moyens de défense si nécessaire, entretien des équipements,
- Si nécessaire, la mise en place et l'entretien de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) (dessertes pour accéder aux différents secteurs des massifs forestier, coupe-feu, réserve).

Pour les équipements, il serait intéressant d'analyser le niveau d'équipement des massifs et les enjeux présents. Comme pour les schémas communaux (DECI), des plans de massif DFCI pourraient proposer de nouveaux équipements ou bien l'entretien/réhabilitation d'équipements existants. Pour les projets d'équipements structurants, il serait intéressant de les étudier dans le détail pour que leur emprise sur des terrains privés soit à moyen terme traduite en emplacements réservés dans les documents d'urbanisme (dans le cas où l'inscription de servitudes à l'amiable n'est pas possible).

2) La sensibilisation des propriétaires forestiers pour mettre en œuvre des opérations régulières de débroussaillage autour de leurs habitations.

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sur 50 m autour des constructions et 10 m autour des voiries d'accès sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 mètres des forêts et garrigues ; l'arrêté préfectoral n° 08-0012 définissant la zone à risque faible pour les incendies de forêt liste les communes sur lesquelles les obligations de débroussaillage ne sont pas obligatoires. Toutes les communes de la communauté de communes sont soumises à l'obligation.

Pour le débroussaillage obligatoire, des campagnes de contrôle sont menées sur le périmètre du PCAET par la DDT et certaines communes. Vu l'aggravation de la situation avec le réchauffement climatique, il sera intéressant de renforcer la sensibilisation et toutes les actions qui pourraient faciliter les travaux de débroussaillage (animation, organisation de chantiers collectifs, regroupement de prestations, pour le traitement des rémanents : création de points d'apport à proximité et prise en charge du broyage/évacuation par la collectivité, prêt/location de broyeurs, ...).

L'ensemble de ces actions peut être planifié et suivi au travers d'un Plans Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF). Suite aux incendies de 2022, les Communes forestières, en lien avec la campagne nationale du gouvernement lancée en mars 2023 vont intensifier la sensibilisation et l'accompagnement des maires sur la prévention des risques incendies, notamment par l'application de la réglementation des OLD. Des webinaires et des formations vont être organisées afin de répondre aux questions des élus sur les enjeux des OLD.

COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
Préfecture - POP		Communes, SMOP		
Référent (s) : Quentin THOMAS		Référent (s) : Quentin THOMAS		
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
		Comité de Bassin, Agence de l'eau SDIS, ONF, CRPF, COFOR		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES		<ul style="list-style-type: none"> - PPRi (Meyne-Aygués; Ouvèze ; Rhône) - PAPI (Ouvèze) – Plan d'action et prévention contre les inondations - Plan Rhône 		
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du CRPF et du SDIS pour évaluer les secteurs à enjeu - Finalisation du PAPI études
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des propriétaires forestiers et des riverains des secteurs à enjeu. - Mise en place du PAPI travaux
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des actions engagée
2026	-
2027	-
2028	-

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	
	Moyens humains (ETP)	0,2 ETP
	Investissement	Voir le PAPI travaux en 2024
	Recettes/Financements	Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			

Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			X
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			X
Séquestration du carbone		X	
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés		X	
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre d'actions de sensibilisation / prévention des feux de forêt	2/an
Mise en œuvre du PAPI et des PPRI	Voir suivi des procédures

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Fort

V.3 ADAPTER L'AGRICULTURE, LA SYLVICULTURE ET DEVELOPPER LES PRATIQUES SEQUESTRANTES

ACTION n°4.3.1
Faire évoluer les pratiques agricoles et sylvicoles
Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité
Objectif opérationnel 4.3 : Adapter l'agriculture, la sylviculture et développer les pratiques séquestrantes

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION	
<p>Par leurs pratiques, les agriculteurs disposent de différents leviers pour augmenter le stock de carbone de leurs parcelles, et ainsi compenser temporairement les émissions de GES : couverts végétaux sur cultures pérennes et en inter-culture, agroforesterie, plantation de haies, valorisation des matières organiques locales etc. Ces pratiques sont par ailleurs, non seulement un moyen de lutter contre les effets du changement climatique, mais aussi un levier d'action pour favoriser la biodiversité et diminuer la vulnérabilité énergétique des exploitations liée à la dépendance aux énergies fossiles.</p> <p>L'agriculture biologique et plus largement les mesures agro-écologiques à engager sont aujourd'hui bien partagées par les acteurs locaux, l'enjeu étant davantage de mettre en mouvement le monde agricole vers ces pratiques.</p> <p>Plusieurs actions sont identifiées pour accompagner les agriculteurs vers cette transition :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser des diagnostics et élaborer des plans d'actions à l'échelle de l'exploitation ou du territoire (CLIMAGRI, CLIMAT XXI) intégrant les volets maîtrise de l'énergie, stockage du carbone et adaptation au changement climatique. 2. Promouvoir des pratiques agricoles pour séquestrer le carbone : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des temps de sensibilisations – formations collectives en s'appuyant sur les acteurs en place (chambre d'agriculture, Bio de Paca, caves coopératives, etc.) ; - Lancer des expérimentations par et avec les agriculteurs, par exemple dans le cadre d'un GIEE « stockage du carbone » ; - Mettre en place des actions concrètes de terrain sur ces exploitations puis capitaliser sur les pratiques efficaces ; - Diffuser/essaimer avec mise en place d'action de communication sur les exploitations accompagnées (visites de fermes). <p>Dans ce sens, l'augmentation du retour sur les terres agricoles des matières organiques, dont les broyats de déchets verts sera favorisé. L'utilisation des couverts végétaux pourrait être favorisée par la mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat des semences de couverts végétaux. Un autre levier moins onéreux pour favoriser l'accès à ces semences, serait la mise en réseau des agriculteurs pour l'auto-production de ces semences (céréaliers, viticulteurs, arboriculteurs, maraichers...). Ce levier nécessiterait un travail d'animation.</p> <p>Avec une surface forestière de 1650 ha et en grande majorité privée, le territoire, bien que peu forestier peut s'appuyer sur la forêt pour la séquestration du carbone. Par ailleurs, il y a un enjeu d'accompagner la résilience de la forêt afin de l'aider à s'adapter au changement climatique. Les Communes forestières sensibilisent les élus à la mise en place d'une gestion durable des forêts publiques et privées en lien avec l'ONF et le CNPF. Elles organisent des formations à l'échelle départementale et orientent les élus vers les financements (fonds RESPIR, dispositif France 2030, ...) et les dispositifs appropriés pour préserver la forêt.</p>	
COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION

Chambre agriculture de Vaucluse	CA 84, AGRIBIO 84, COFOR		
Référent (s) : Gérard Gazeau	Référent (s) : Gérard Gazeau		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Agriculteurs	IRAE, CIVAM et toutes les structures agricoles présentes sur le terrain, COFOR, ONF, CNPF.		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023-24	- Campagne de sensibilisation, organisation de formations collectives, identification des exploitations à mobiliser
2024	- Diagnostics de territoire CLIMAGRI chez les agriculteurs intéressés - Démonstration de pratiques séquestrantes, matériel alternatif - Visite d'expérimentations chez les agriculteurs (couverts végétaux, agroforesterie, etc) et diffusion technique
2025	- Accompagnement à la mise en œuvre d'actions - Animation des démonstrations collectives et expérimentation
2026	- Accompagnement à la mise en œuvre d'actions - Animation des démonstrations collectives et expérimentation
2027	- Accompagnement à la mise en œuvre d'actions - Animation des démonstrations collectives et expérimentation - Capitalisation des enseignements / diffusion essaimage

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	
	Moyens humains (ETP)	0,5 ETP
	Investissement	Selon les besoins des agriculteurs, cofinancer du matériel collectif pour l'entretien de haies, gestion des couverts etc. (déjà subventionné en partie par le Contrat de transition)
	Recettes/Financements	Ademe, label bas carbone

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Agriculture	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération	X		
Réseaux d'énergie	X		
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		X	
Séquestration du carbone			X
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés	X		
Chiffre d'affaires local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
---	---------------------------

Nombre d'exploitations accompagnées au travers du diagnostic CLIMAGRI/CLIMAT XXI et actions de diffusion	100 d'ici 2027
Nombre de réunions d'informations, formations	10 journées organisées et nombre de participants

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Moyen	- Moyen	- Moyen

RELECTURE FICHE

V.4 DEVELOPPER L'USAGE DES MATERIAUX BIOSOURCES

ACTION N° 4.4.1
Promouvoir les matériaux biosourcés et à faible impact environnemental dans la construction
Objectif stratégique 4 : s'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité
Objectif opérationnel 4 .4 : Développer l'usage des matériaux biosourcés

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION			
<p>Le recours aux matériaux biosourcés (bois d'œuvre, isolants naturels) et à faible impact environnemental sont un moyen de stocker du carbone durablement dans la construction, en plus de la réduction des émissions de gaz à effet de serre par substitution aux matériaux plus émissifs (ciment, métal). Les solutions techniques et les coûts sont aujourd'hui maîtrisés, et des références locales existent, mais ces techniques peinent à se massifier.</p> <p>Les ressources locales en bois d'œuvre existent, même si elles sont peu abondantes. L'approvisionnement régional ou national reste néanmoins tout à fait pertinent et des certifications comme « Bois des Alpes » peuvent garantir un bois de qualité de l'arc alpin. La construction en pin peut permettre une valorisation du bois local et représente une filière en cours de structuration avec notamment la récente normalisation du pin d'Alep. Le cèdre est en cours de caractérisation pour son utilisation en bois d'œuvre.</p> <p>L'action présente vise à amplifier ce type d'opération par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification et l'accompagnement des projets de constructions publiques pour y utiliser des bois locaux, - Une formation des élus et techniciens en charge de la commande publique, - Mobilisation des architectes et artisans locaux pour monter en compétences sur l'utilisation des matériaux biosourcés, - Un travail sur les éventuelles prescriptions architecturales dans les documents d'urbanisme qui peuvent constituer un frein à la construction bois (voir fiche action sur les aménagements durables) - Une sensibilisation des particuliers, avec éventuellement des bonus dans les aides à la rénovation en cas de recours aux éco-matériaux. 			
COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
Communes Prescripteurs	CAUE		
Référent (s) : référents communaux	Référent (s) : référents communaux, Architectes, CAUE		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Maitres d'ouvrage public et privé	Communes forestières, ONF, UDAP, CAPEB, CMAR, Chambre d'agriculture de Vaucluse, Envirobot-BDM, Alvéobat, ...		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2023	-
2024	-
2025	- Réunions des partenaires concernés et visite d'opérations - Identification des projets et accompagnement des maîtres d'ouvrages publics ou privés pour intégrer du bois local dans leur projet
2026	- Définition d'un plan d'actions - Valorisation des retours d'expérience auprès des élus sur la construction en bois local
2027	- Analyse des premiers retours de l'action
2028	

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	
	Moyens humains (ETP)	
	Investissement	En fonction des projets
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Agriculture/Forêt, Résidentiel, Tertiaire	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération	X		
Réseaux d'énergie	X		
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels	X		
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)	X		
Séquestration du carbone			X
Adaptation au changement climatique	X		
Emplois créés	X		
Chiffre d'affaires local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	X		

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de projets intégrant des matériaux biosourcés	En augmentation annuelle

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Forte

V.5 ADAPTER LES ACTIVITES TOURISTIQUES

ACTION N° 4.5.1 Promouvoir un tourisme durable
Objectif stratégique 4 : s'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité
Objectif opérationnel 4 .5 : Adapter les activités touristiques

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION			
<p>Les activités touristiques sont par essence source d'émission de gaz à effets de serre par les mobilités qu'elles impliquent. Elles soulèvent également des enjeux en matière de préservation des ressources naturelles que sont l'eau et la biodiversité. Ces enjeux seront croissants avec les changements climatiques à venir qui fragiliseront les milieux. Par ailleurs, le tourisme est une activité économique dont les retombées sont prépondérantes pour le territoire. Il s'agit donc de faire évoluer le tourisme de manière à maintenir voire développer ce pan de l'économie dans un contexte de dérèglement climatique qui pourrait modifier significativement les pratiques touristiques à court ou moyen terme.</p> <p>L'objectif de la présente action est d'intégrer dans la politique touristique des dimensions Climat-Air-Energie notamment autour des volets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Slow tourisme dont itinérance douce, communication sur l'application parcours rando/vélo, écoconception d'offres nouvelles, - Mise en valeur des produits du terroir, des circuits courts et des SIQO (Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine). - Elargissement et renforcement des ailes de saisons, - Engagement écotouristique des acteurs notamment en les aidant à mobiliser les aides du fonds tourisme durable. <p>Les axes et actions de cette politique touristique seront co-construits avec les acteurs du territoire.</p>			
COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
POP	OIT Tourisme		
Référent (s) : Nicolas PONZO	Référent (s) : Nicolas PONZO		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Entreprises du tourisme	Vaucluse Provence Attractivité, CMA mise en tourisme des savoir-faire, Educ tours		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Animation d'un groupe d'acteurs pour construire la politique écotouristique du territoire - Information des acteurs touristiques sur le Fonds tourisme durable
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Formalisation d'une stratégie d'écotourisme avec une feuille de route

	- Information des acteurs touristiques sur le Fonds tourisme durable
2025	- Mise en œuvre de la feuille de route écotourisme
2026	- Mise en œuvre de la feuille de route écotourisme
2027	- Mise en œuvre de la feuille de route écotourisme
2028	- Mise en œuvre de la feuille de route écotourisme

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Frais de communication autour de la feuille de route.
	Moyens humains (ETP)	0,2 ETP
	Investissement	En fonction des projets
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Agriculture/Forêt, Résidentiel, Tertiaire	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération		X	
Réseaux d'énergie		X	
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			X
Séquestration du carbone	X		
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de structures touristiques écolabellisés	En augmentation annuelle

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Forte

V.6 AMELIORER LA QUALITE DE VIE ET PRESERVER LA SANTE

ACTION N° 4.6.1

Prévenir et lutter contre les espèces nuisibles à la santé

Objectif stratégique 4 : Améliorer la qualité de vie et préserver la santé

Objectif opérationnel 4 .5 : Prévenir et lutter contre les espèces nuisibles à la santé

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le territoire est actuellement soumis au développement d'espèces animales et végétales nuisibles à la santé dont les impacts sont les suivants :

- **Risque allergique**

Le réchauffement climatique et la hausse des températures, conduisent à une recrudescence des émissions de pollens dans l'atmosphère. Depuis 2003, un arrêté du préfet de Vaucluse¹¹ prescrit la destruction de l'ambrosie compte-tenu de son caractère envahissant, allergisant et le risque qu'elle constitue pour la santé publique. Le dispositif repose sur la gestion des signalements de présence d'ambrosie via la plateforme <http://www.signalement-ambrosie.fr> par les référents territoriaux désignés par les communes. Il est à noter qu'en avril 2023 que les communes d'Orange et de Courthézon n'avait pas encore désigné de référents ambrosie tout comme la CCPOP. Cette désignation est un préalable à la mise en œuvre d'actions de lutte pour bénéficier de la dynamique départementale.

- **Maladies vectorielles et autres insectes**

On considère aujourd'hui que l'élévation des températures moyennes augmentera le risque de voir des maladies à transmission vectorielle apparaître dans de nouvelles régions avec l'élargissement de l'aire de répartition de leurs vecteurs et l'accélération de leur développement.

Les vecteurs considérés sont notamment :

- Les tiques et la maladie de Lyme,
- Le moustique tigre vecteur des virus du chikungunya et de la dengue.

Pour mémoire, la prévention de ces maladies fait l'objet d'un décret ministériel¹².

La lutte contre le frelon asiatique est également concernée par cette action.

L'objectif de la présente action est d'inciter les collectivités territoriales notamment les communes à prévenir et lutter conjointement contre ces différentes espèces en mettant en œuvre les principales mesures et formations préconisées par l'Etat et notamment l'Agence Régionale de Santé.

¹¹ 30 mars 2021, Préfet de Vaucluse, « **Arrêté relatif aux modalités de lutte contre les espèces d'ambrosies dans le Vaucluse** », 8 p.

https://www.avignon.fr/fileadmin/actualites/Documents/juillet_2021/arrete_pref_Vaucluse_30_mars_2021_Ambrosie.pdf

¹² 29 mars 2019, « **Décret n° 2019-258 relatif à la prévention des maladies vectorielles** », 4 p.

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=DmwWChECH7SoaFsN6rAH50vjG5MsDkfRtWfMxQ-Cnuk=>

- Pour le moustique tigre : <https://www.paca.ars.sante.fr/lutte-anti-vectorielle-prevention-contre-les-maladies-transmises-par-les-moustiques-tigres?parent=2742>
- Pour l'ambrosie : <https://www.paca.ars.sante.fr/les-pollens-surveillance-et-recommandations>

Il s'agira notamment de mener les actions suivantes :

- Désignation de référents communaux,
- Animation des référents communaux,
- Mise en œuvre des dispositions réglementaires par les communes,
- Incitation à l'utilisation des plateformes de signalement,
- Diffusion des supports d'information à la population.

COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
DDT 26, ARS PACA, FREDON PACA		Communes dont référents communaux ambrosie		
Référent (s) :		Référent (s) :		
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Population		Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD), CNFPT (pour les formations),		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES				
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
			X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des dispositions réglementaires par les communes - Diffusion des supports d'information à la population
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation de tous les référents ambrosie - Mise en œuvre des dispositions réglementaires par les communes - Diffusion des supports d'information à la population
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des dispositions réglementaires par les communes - Diffusion des supports d'information à la population
2026	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des dispositions réglementaires par les communes - Diffusion des supports d'information à la population
2027	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des dispositions réglementaires par les communes - Diffusion des supports d'information à la population
2028	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des dispositions réglementaires par les communes - Diffusion des supports d'information à la population

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	
	Moyens humains (ETP)	Référents communaux, agents d'entretien
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			

Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de suppression de gîtes larvaires	
Nombre de signalement ambroisie	
Nombre de formation d'agents	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Fort	- Moyen

VI. MOBILISER LES CITOYENS

VI.1 CO-CONSTRUIRE DES ACTIONS AVEC LES CITOYENS

ACTION N° 5.1.1
Communiquer et sensibiliser autour de la transition écologique et énergétique
Objectif stratégique 5 : Mobiliser les citoyens
Objectif opérationnel 5.1 : Co-construire des actions avec les citoyens.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION			
<p>La majorité des actions du PCAET comporte un volet de communication et/ou de sensibilisation en direction des cibles qu'elles visent. L'objectif de la présente action est de les valoriser ainsi que les acteurs qui les porte et que leur communication plus large permette de créer des émulations sur le territoire.</p> <p>L'enjeu est de communiquer sur les sujets climat-air-énergie en utilisant les dispositifs de communication existants au niveau communal et intercommunal. Cela passe par la construction et la mise en œuvre d'un plan de communication climat-air-énergie.</p> <p>Les principales étapes de l'action sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les moyens de communication des collectivités existants, - Recueillir le contenu des actions du PCAET à valoriser, - Définir des cibles et les objectifs de la communication climat-air-énergie, - Recueillir le contenu des actions du PCAET à valoriser, - Elaborer un plan de communication, - Mettre en œuvre le plan de communication. 			
COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
POP et communes	Communes		
Référent (s) : Service communication de chaque commune	Référent (s) : En fonction des actions		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Citoyens			
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
			X

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	-
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les moyens de communication des collectivités existants, - Définir des cibles et les objectifs de la communication climat-air-énergie, - Elaborer un plan de communication,
2025	- Recueillir le contenu des actions du PCAET à valoriser,

	- Mettre en œuvre le plan de communication.
2026	- Recueillir le contenu des actions du PCAET à valoriser, - Mettre en œuvre le plan de communication.
2027	- Recueillir le contenu des actions du PCAET à valoriser, - Mettre en œuvre le plan de communication.
2028	- Recueillir le contenu des actions du PCAET à valoriser, - Mettre en œuvre le plan de communication.

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Frais d'édition le cas échéant
	Moyens humains (ETP)	0,1 ETP
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		Communication

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération		X	
Réseaux d'énergie		X	
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique		X	
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		X	
Séquestration du carbone		X	
Adaptation au changement climatique		X	
Emplois créés		X	
Chiffre d'affaires local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- Nombre d'actions de communication	- En fonction du plan de communication

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Fort	- Moyen